



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :

**Séance du jeudi 20 mai 2010
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 20 mai 2010 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

MR 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Geneviève VERRO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 25 mars 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.2 - Modification de délégués

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- installe M. Jean-Marie GIRERD comme délégué titulaire de la Ville de Besançon à la CAGB,
- désigne M. Jean-Marie GIRERD comme membre titulaire de la Commission n°6 « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets »,
- élit M. Jean-Marie GIRERD comme délégué suppléant de Mme Martine JEANNIN pour représenter la CAGB au SYBERT,
- élit M. Jean-Marie GIRERD comme délégué suppléant de M. Jean ROSSELOT pour représenter la CAGB au SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.3 - Représentation du Grand Besançon dans les Instances de Santé

M. LETHIER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- prend connaissance des nouveaux dispositifs,
- se prononce favorablement sur les désignations proposées au sein des établissements publics de santé susvisés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - DSC 2010 - Volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la prorogation du règlement d'attribution de la DSC en 2010 et de ses modalités de calcul,
- le montant et le versement du volet solidarité sociale et fiscale renforcé au titre de l'année 2010 soit 2 025 000 €,
- le montant et le versement du volet aires d'accueil des gens du voyage hors terrains familiaux soit 53 816 €, dans l'attente de la définition d'une règle applicable aux terrains familiaux,
- le versement de la base 2009 du volet solidarité économique soit 878 817 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (mars 2010)

Mmes HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour une étude visant à l'optimisation du processus achat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳R 1.2.1 - Evolution de l'organisation de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳R 2.1 - Entrée Est - Avenants au marché de travaux du giratoire des Marnières Sud

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 28 avril 2010 :
 - o l'avenant n°6 de 107 339,42 € TTC au marché terrassement (Groupement STD / PBTP / BONNEFOY / MALPESA / ISS), portant le montant des travaux supplémentaires à 15,11 % du montant initial du marché,
 - o l'avenant n°1 de 27 676,64 € TTC au marché éclairage (entreprise CEGELEC), soit 5,74 % du montant initial du marché,
 - o l'avenant n°1 de 21 119,62 € TTC au marché signalisation (entreprise FCS), soit 12,34 % du montant initial du marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.2 - Avenant n°14 à la DSP des Transports Urbains

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°14 au contrat de Délégation de Service Public des Transports Urbains,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant,
- autorise l'inscription des incidences financières liées au non assujettissement à la TVA de la contribution financière forfaitaire en décision modification n°1 - 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.3 - Avenants n°4 au marché d'affrètement des autocaristes pour le transport sur les communes périurbaines pour les lots n°1 à 5

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les projets d'avenants n°4 (pour l'ensemble des lots) du marché d'affrètement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 5 avenants, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} avril 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.4 - Convention de financement relative à l'étude d'avant projet et de projet pour l'aménagement des haltes ferroviaires du nord de l'agglomération bisontine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la convention de financement entre le Grand Besançon et RFF pour les études d'aménagement des trois haltes ferroviaires du nord de l'agglomération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.5 - Stratégie de concertation pour l'aménagement des haltes ferroviaires Nord

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la stratégie de concertation pour l'aménagement des trois haltes ferroviaires du nord de l'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Projet d'aménagement du Parc tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus - Bilan de la concertation

A l'unanimité, 8 Abstentions, le Conseil de Communauté approuve le bilan de la concertation préalable à l'aménagement du parc Tertiaire gare TGV d'Auxon-Dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 8

↳ R 3.2 - Parc Tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus - Dossier de création de ZAC

A l'unanimité, 10 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Parc Tertiaire Gare TGV d'Auxon-Dessus,
- valide le périmètre de la ZAC tel qu'il figure dans le dossier de création de ZAC,
- valide le programme prévisionnel de construction c'est-à-dire la création d'un parc tertiaire d'une capacité maximale d'environ 90 000m² de SHON,
- exonère la ZAC de la Taxe Locale d'Equipement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 10

↳ R 3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Hobbit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € au bénéfice de la société Statice Santé, sous réserve du maintien des emplois et de l'activité de cette entreprise pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - MICRONORA 2010 - Participation financière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2010 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Promotion économique - Soutien financier à l'organisation de la 7ème édition des Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur un soutien financier à la CRCI à hauteur de 2 000 € pour l'organisation de la 7^{ème} édition des Rencontres Technologiques Européennes dans le cadre de MICRONORA 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Cré-Entreprendre Initiative - Abondement du fonds prêts d'honneur et financement de l'animation

Mme HINCELIN et MM. FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le versement de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour l'année 2010, conformément à la convention cadre 2009-2013,
- le versement d'une aide d'un montant de 16 000 € à CEI, conformément à la même convention cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - Defi Voile ENSMM 2010

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de l'Association « Défi Voile » de l'ENSMM par le Grand Besançon, à hauteur de 1 800 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

↳ R 4.1 - Réalisation d'un sentier forestier de découverte - Demande de subvention de la commune de Thise

MM. MOYSE et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet d'aménagement de la commune de Thise,
- approuve l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la commune de Thise pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Etude visant à harmoniser l'affichage publicitaire des communes situées sur les grandes pénétrantes du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des mesures principales des projets de Règlements Locaux de Publicité (RLP),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché d'étude relative à l'harmonisation de l'affichage publicitaire dans le Grand Besançon, conclu avec ALKHOS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Etude de préservation et de valorisation des collines de la vallée du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de réaliser une Charte paysagère sur les communes de la vallée du Doubs, de Chalèze à Thoraise en vue de protéger et valoriser le patrimoine naturel des collines.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 - Plateforme Bois - Choix d'un nouveau mode de gestion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la gestion de la plateforme par le biais d'un marché public, pour répondre au besoin de stockage des communes et autres collectivités,
- la mise à disposition d'une partie de la plateforme pour les activités propres du futur titulaire du marché public.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

↳R 5.1 - Cité des Arts et de la Culture - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve, suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture, y compris l'inapplication des pénalités de retard liées à la remise de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du projet et des dossiers de consultation des entreprises,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 5.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire, l'aire d'accueil de camping-cars de la commune de Besançon située sur le parking du CROUS, Cité Canot, entre la Rue d'Arènes et le Quai Veil Picard,
- valide le plan de financement correspondant et autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions de la part du Département du Doubs et de la Région Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳R 7.1 - Actualisation et territorialisation du Programme Local de l'Habitat

A la majorité, 2 Abstentions, 4 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'actualisation du Programme Local de l'Habitat,
- la territorialisation du Programme Local de l'Habitat.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 120 Contre : 4 Abstention : 2

↳R 7.2 - Délégation de compétence 2010-2015

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de compétence et tout document afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 7.3 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 9 344 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 7.4 - Demande de subvention de Grand Besançon Habitat - Logements publics dans le cadre du PRU Planoise

Mmes HINCELIN et POISSENOT et MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant total de 77 187,00 € à Grand Besançon Habitat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Subvention CAGB - Rue Scaremberg (tranche 3) - Néolia

Mmes HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant total de 32 014,29 € à Néolia.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.6 - Programmation des agréments PLS - Prêt Locatif Social - 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes d'agrément.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.7 - Aide à l'accession sociale à la propriété - Demandes d'agrément d'opérations à Franois, Mamirolle et Novillars

Mmes HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agréments,
- ouvre, pour les ménages éligibles au dispositif Pass-Foncier et en capacité d'acquérir ces logements agréés, le droit de bénéficier de la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale,
- donne délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour délivrer les subventions du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale aux ménages acquérant un logement dans les opérations mentionnées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.8 - Gestion externalisée des aires et sites d'accueil dédiés aux gens du voyage

A la majorité, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'externalisation de la gestion des aires et sites d'accueil dédiés aux gens du voyage,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer un marché de prestations de service pour la gestion des aires et sites d'accueil des gens du voyage, conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 125 Contre : 1 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.2 - Bilan des marchés notifiés en 2009

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des marchés notifiés en 2009.

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraïse :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Roche lez Beupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 20 mai 2010

à la CCI du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	13
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté	13
Rapport n°0.2 - Modification de délégués	14
Rapport n°0.3 - Représentation du Grand Besançon dans les Instances de Santé	14
Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC	15
Rapport n°1.1.1 - DSC 2010 - Volet solidarité sociale et fiscale	15
Rapport n°1.1.2 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (mars 2010)	16
Rapport n°1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour une étude visant à l'optimisation du processus achat	17
Rapport n°1.2.1 - Evolution de l'organisation de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA)	17
Commission n°07 - Habitat, Politique de la Ville	17
Rapport n°7.1 - Actualisation et territorialisation du Programme Local de l'Habitat	17
Rapport n°7.2 - Délégation de compétence 2010-2015	26
Rapport n°7.3 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH	27
Rapport n°7.4 - Demande de subvention de Grand Besançon Habitat – Logements publics dans le cadre du PRU Planoise	28
Rapport n°7.5 - Subvention CAGB – Rue Scaremberg (tranche 3) - Néolia	28
Rapport n°7.6 – Programmation des agréments PLS – Prêt Locatif Social - 2010	28
Rapport n°7.7 - Aide à l'accession sociale à la propriété – Demandes d'agrément d'opérations à Franois, Mamirole et Novillars	29
Rapport n°7.8 - Gestion externalisée des aires et sites d'accueil dédiés aux gens du voyage	29
Commission n°02 - Transports, Infrastructures et Déplacements	32
Rapport n° 2.1 - Entrée Est - Avenants au marché de travaux du giratoire des Marnières Sud	32
Rapport n° 2.2 - Avenant n°14 à la DSP des Transports Urbains	33
Rapport n° 2.3 - Avenants n°4 au marché d'affrètement des autocaristes pour le transport sur les communes périurbaines pour les lots n°1 à 5	38
Rapport n° 2.4 - Convention de financement relative à l'étude d'avant projet et de projet pour l'aménagement des haltes ferroviaires du nord de l'agglomération bisontine	39
Rapport n° 2.5 - Stratégie de concertation pour l'aménagement des haltes ferroviaires Nord	40

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion	41
Rapport n°3.1 - Projet d'aménagement du Parc tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus – Bilan de la concertation	41
Rapport n°3.2 - Parc Tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus – Dossier de création de ZAC	50
Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence – Projet Hobbit	51
Rapport n°3.4 - MICRONORA 2010 – Participation financière	51
Rapport n°3.5 - Promotion économique - Soutien financier à l'organisation de la 7ème édition des Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2010	52
Rapport n°3.6 – Cré-Entreprendre Initiative – Abondement du fonds prêts d'honneur et financement de l'animation	52
Rapport n°3.7 - Défi Voile ENSMM 2010	53
Commission n°04 - Développement durable, Environnement et Cadre de vie	53
Rapport n°4.1 - Réalisation d'un sentier forestier de découverte – Demande de subvention de la commune de Thise	53
Rapport n°4.2 - Etude visant à harmoniser l'affichage publicitaire des communes situées sur les grandes pénétrantes du Grand Besançon	54
Rapport n°4.3 - Etude de préservation et de valorisation des collines de la vallée du Doubs	55
Rapport n°4.4 - Plateforme Bois - Choix d'un nouveau mode de gestion	56
Commission n°05 - Culture, Tourisme et Sports	58
Rapport n°5.1 - Cité des Arts et de la Culture - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture	58
Rapport n°5.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Besançon	59
Questions diverses	60
Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	60
Rapport n°10.2 – Bilan des marchés notifiés en 2009	60

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 20 mai 2010

*(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- Chers amis, est-ce que vous pourriez vous asseoir ? Est-ce que Monsieur Manu DUMONT pourrait-il s'asseoir ? Merci. Madame WEINMAN aussi. Bien, je déclare la séance ouverte.

Les pouvoirs :

Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY
Catherine GELIN à Jean-Marie GIRERD

Au passage je souhaite la bienvenue à Jean-Marie GIRERD dans notre Assemblée, qui remplace donc Françoise BRANGET qui siège désormais à la Région. Monsieur GIRERD était le suivant sur la liste de Madame BRANGET, c'est donc lui qui siège et on lui souhaite la bienvenue ici dans notre Conseil d'Agglomération.

Jean-Pierre GOVIGNAUX à Nicolas BODIN
Jacqueline PANIER à Françoise FELLMANN
Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN
Pierre CONTOZ à Michel CARTERON
Corinne TISSIER à Catherine THIEBAUT
Pascal BONNET à Michel OMOURI
Edouard SASSARD à Jean ROSSELOT
Elisabeth PEQUIGNOT à Martine JEANNIN
Fanny GERDIL à Michel LOYAT
Yves-Michel DAHOUI à Frank MONNEUR
Brigitte VIONNET à Bernard BECOULET
Joëlle SCHIRRER à Fred ALLEMANN
Jean-Jacques DEMONET à Marie-Noëlle SCHOELLER
Didier GENDRAUD à Jean-Claude ROY, à son départ
et Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY.

Voilà. Je ne me suis pas trompé ?

M. BAULIEU.- Jean-Jacques...

M. LE PRESIDENT.- Jacques... Jean-Jacques, il a la grippe je crois. Bon, je voudrais en ouvrant cette séance tout d'abord souhaiter un prompt rétablissement à deux collègues. Tout d'abord à François LOPEZ, donc le Maire de Grandfontaine et le Vice-Président en charge des Espaces urbains naturels et de l'agriculture périurbaine, qui a subi une petite chose sans gravité, mais qui n'est pas là ce soir, donc on lui souhaite un prompt rétablissement. Et puis aussi à notre ami Jean-Yves PRALON qui, hier soir, a eu un petit malaise en sortant d'une réunion et qui doit passer quelques examens. Donc c'est, je pense, sans gravité, mais à l'un et à l'autre on leur souhaite de revenir rapidement parmi nous.

Je voulais aussi vous présenter le nouveau Directeur de la Communication de l'Agglomération, Thomas ROUSSEZ, est-ce qu'il est là ? Il est là, je l'ai vu. Voilà. Thomas ROUSSEZ, voilà, qui remplace Véronique et qui est donc le nouveau Directeur de la Com, qui a fait un DESS en Communication des Services Publics à Roubaix, c'est un Ch'ti, qui est passé par la Communauté urbaine de Dunkerque et au Conseil Général de Haute-Marne et qui est désormais chez nous ici en Franche-Comté car il a pensé que c'était une des plus belles régions de France, c'est pour ça, m'a-t-il dit qu'il est venu ici en Franche-Comté. Je ne suis pas sûr que ce soit cela qu'il m'ait dit, mais enfin, en tout cas, il le pense. Il n'osera pas, en tout cas je suis sûr qu'il n'osera pas dire le contraire.

Bien, donc nous allons démarrer, voilà, cette séance. Je passe tout de suite la parole à Gabriel.

M. BAULIEU.- Oui, simplement une petite information, un petit communiqué pour dire qu'un agenda collectif est accessible sur l'Intranet. Il a été mis en place par nos spécialistes et il a pour objectif de recenser les principales réunions Commissions, Bureaux, Conseils, tant du Grand Besançon que de la Ville, du CCAS, du SYBERT et du SMSCoT.

Mais dans le prolongement de ce dispositif, l'information des élus concernés par les réunions se fera par une invitation dans leur messagerie qui, si elle est confirmée, enregistrera automatiquement la réunion dans leur agenda électronique. Donc en cas de changement les modifications également seront transmises automatiquement. Les documents préparatoires seront également accessibles par un lien figurant dans le message d'invitation. Néanmoins, comme nous le faisons, les délégués titulaires continueront à recevoir les convocations et rapports par voie postale. Mais donc, notez bien, pour que ces fonctions soient opérationnelles, il faut donc soit gérer son agenda et son mail sur l'Intranet de la Collectivité. Les identifiants et les mots de passe peuvent être redemandés auprès du Département TIC – Moyens généraux, donc si vous n'avez plus les éléments nécessaires, vous les demandez. Soit, m'indique t-on, d'utiliser à titre personnel le logiciel Outlook de Microsoft. Donc, voilà, vous avez toutes les indications pour être branchés en permanence.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, c'est ce qu'on appelle un agenda « partagé » pour éviter qu'il y ait trop de superpositions de réunions. Alors ce ne sera pas parfait, mais c'est quand même un outil qui va nous aider.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance
du Conseil de Communauté

Alors, je dois nommer un ou une secrétaire de séance, Geneviève VERRO, par exemple. Vous avez été désignée par votre voisin de derrière. On a donc le quorum, les pouvoirs ont été annoncés, donc je dois aussi vous inviter à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2010. Il n'y a pas de remarque, je n'en vois pas, c'est adopté. Modification de délégués.

Rapport n°0.2 - Modification de délégués

Je l'ai dit tout à l'heure, c'est donc Jean-Marie GIRERD qui devient titulaire de la Ville de Besançon à la place de Françoise BRANGET. Et Jean-Marie GIRERD devient membre titulaire de la Commission n° 6.

Modification d'un délégué pour représenter la CAGB au SYBERT. Madame BRANGET avait été élue déléguée et déléguée suppléante de Martine JEANNIN. Il est proposé donc que Martine JEANNIN devienne titulaire et que son suppléant devienne Jean-Marie GIRERD. Voilà, c'est ça ? Très bien.

D'autre part, au SMSCoT, nous proposons que désormais ce soit Jean ROSSELOT le titulaire, il l'était déjà d'ailleurs auparavant, et Jean-Marie GIRERD le suppléant. Il n'y a pas de remarque ? C'est donc adopté.

Rapport n°0.3 - Représentation du Grand Besançon dans les Instances de Santé

Je ne reviens pas sur la loi HPST qui refonde la gouvernance des hôpitaux, spécialement des CHU. Il va falloir aussi désigner des représentants dans les CHU, à l'Agence Régionale de Santé, à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.

En fait pour ces deux derniers établissements cités, en fait, on fait des propositions à l'Association des Maires de France et c'est l'Association des Maires de France qui fera les nominations.

Il faut aussi donc désigner des représentants pour les Etablissements Publics de Santé du ressort départemental et du ressort régional et interrégional.

Ce que nous vous proposons donc, c'est qu'il y a donc une liste qui est proposée à la fin :

- concernant le CHU de Besançon, nous proposons que cela soit Nicolas BODIN,
- le Centre de soins des Tilleroyes, Nicolas GUILLEMET et Pierre CONTOZ,
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars, Bernard MOYSE et Alain BLESSEMAILLE,
- le Centre de soins d'Avanne-Aveney, François LOPEZ et Roland DEMESMAY,
- le Centre de séjour de BELLEVAUX, Jean-Jacques DEMONET et Annie MENETRIER.

Bon cela a dû être vu cela, je pense, entre vous. Il n'y a pas de remarque, je n'en vois pas, c'est donc adopté. Les maires...

M. LETHIER.- Si.

M. LE PRESIDENT.- Il y a une remarque, pardon.

M. LETHIER.- Je m'abstiens, étant trésorier de 3 établissements.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, absolument.

M. LETHIER.- Ou je ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT.- Vous ne participez pas au vote.

M. LETHIER.- Voilà, c'est mieux.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Trésorier. Merci. Bien. Maintenant, rapport I.I.I – Volet solidarité sociale et fiscale. Gaby, c'est à toi.

Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n° I.I.I - DSC 2010 - Volet solidarité sociale et fiscale

M. BAULIEU.- De la DSC. Donc c'est un rapport auquel nous sommes habitués puisque nous reconduisons le même dispositif année après année. Ce qui est proposé ce soir c'est de reconduire, on verra bien à l'avenir s'il faut faire évoluer le dispositif compte tenu des évolutions de la fiscalité.

Pour cette année, donc année de transition, nous proposons purement et simplement la reconduction du dispositif antérieur, qu'il s'agisse du volet de « solidarité » ou du volet « aire d'accueil des gens du voyage » ou du volet « développement économique ». Donc c'est le sens de ce rapport, de cette délibération, avec tout simplement la proposition du vote du volet solidarité. Et puis, donc, en attendant des éléments nécessaires pour le volet économique et les terrains familiaux pour les gens du voyage, donc laisser cette question là en suspens et verser en matière de développement économique et de gens du voyage l'égal du dispositif qui était versé en 2009.

Donc voilà ce rapport résumé à l'extrême. Encore une fois c'est reconduction à l'identique du système préexistant. Et sur les soldes développement économique et terrains familiaux pour les gens du voyage, nous y reviendrons lorsque nous connaîtrons les éléments 2010.

Voilà donc le rapport tel que je peux le présenter rapidement. Et je sais qu'il y a une question du maire d'Auxon-Dessus, on s'en est encore entretenu avant la séance. Et Président, si tu veux bien donner la parole à Serge RUTKOWSKI ?

M. LE PRESIDENT.- Eh bien oui, je veux bien.

M. RUTKOWSKI.- Oui, Monsieur le Président, je m'étonne que pour la DSC concernant la gare, nous nous sommes rencontrés en 2009, puisque c'est un permis de construire qui est daté déjà de 2008, donc la DSC aurait dû être attribuée déjà en 2009. Nous nous sommes rencontrés donc en 2009 pour trouver une base de DSC concernant cette gare et en 2010 on ne la voit toujours pas apparaître sur le tableau DSC 2010. Donc j'ai envoyé un petit courrier et j'aimerais bien que ma demande soit bien prise en compte et étudiée rapidement puisqu'elle aurait déjà dû être étudiée en 2009.

M. BAULIEU.- Bien, ce qu'on a dit à la fois par écrit et puis encore oralement tout à l'heure à Serge, c'est que nous étions d'accord avec sa démarche. Et donc c'est très clair, il y a sur la gare, bien évidemment, un droit DSC, il ne s'agit pas d'en discuter. On est confronté à un problème particulier, puisqu'on utilise la surface permis de construire pour évaluer donc la surface affectée donc à l'opération développement économique. Là on est sur un ensemble d'une trentaine d'hectares, donc tel que c'est indiqué dans le permis de construire. On est sur une situation à caractère exorbitant. On y a travaillé, comme vient de le rappeler Serge, donc il y a déjà quelques mois.

Nos conclusions, qui étaient les suivantes, c'est que, il fallait faire expertiser le dispositif de sorte que nous puissions évaluer le potentiel taxe professionnelle de cet équipement et que, le comparant à ce qui se pratique, donc par ailleurs à ce qui résulte de la taxe professionnelle sur les autres secteurs de l'agglomération, que nous sachions déterminer un mécanisme qui ne serait préjudiciable à personne. De sorte que dans cette affaire donc la DSC ait tout son sens. C'était le sens de la conclusion de notre groupe de travail qui n'est pas appliquée à ce jour, Serge dit que ce n'est pas normal, il a raison, nous devons l'appliquer et nous devons bien évidemment avoir en tête le fait que cette affaire remonte à 2009 et que ce qui n'est pas payé devra l'être. Voilà ce que j'ai répondu par écrit à Serge et ce que je redis bien volontiers en séance.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui montre aussi que d'avoir une gare sur son territoire cela peut être intéressant pour la commune en matière de ressources fiscales. N'est-ce pas mon cher Serge ? Tu vois pourquoi je te dis ça.

M. BAULIEU.- C'est un élément, c'est un élément de réponse.

M. LE PRESIDENT.- Bien, alors, par rapport à cela, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc je crois que la réponse de Gabriel a été très claire à cet égard. Bon il n'y a pas d'autres remarques, tout cela sera fait et on a bien noté que ce qui aurait dû être payé sera payé. Et on remercie le maire d'Auxon pour sa patience.

M. BAULIEU.- Et sa vigilance.

M. LE PRESIDENT.- Et ça ? Et sa pugnacité aussi.

M. BAULIEU.- Sa pugnacité également, oui.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Rapport suivant. Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat. Valérie HINCELIN et Danièle POISSENOT ne prennent pas part au vote.

Rapport n°1.1.2 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (mars 2010)
--

M. BAULIEU.- Un rapport classique, avec vérification du respect des ratios prudentiels et donc deux opérations concernant Néolia pour une garantie donc sur 1 429 998,00 €. Rien de particulier à signaler.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque particulière ? Adopté. Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour une étude visant à l'optimisation du processus d'achat.

Rapport n°1.1.3 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour une étude visant à l'optimisation du processus achat

M. BAULIEU.- Voilà, tout est dit dans l'intitulé. Il nous semble utile de missionner un cabinet pour nous accompagner, les trois collectivités ou établissements dans cette affaire, pour essayer encore une fois de rationaliser. Le but c'est bien évidemment de faire en sorte de générer des économies. Donc nous vous proposons tout simplement, dans le sens de la convention qui est annexée à ce rapport, de nous autoriser à conclure cette convention de création d'un groupement de commandes pour passer donc marché d'études.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? Merci. Evolution de l'organisation de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Evolution de l'organisation de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA)

M. BAULIEU.- Donc un rapport concernant l'emploi, compte tenu de la réflexion de la relance d'une stratégie d'accompagnement de notre développement économique. Donc nous souhaitons tout simplement remettre, si je puis dire, les compteurs à zéro ou à niveau, donc concernant les moyens humains. Puisque nous avons converti un poste attaché à cette Direction, mise à disposition auprès du Syndicat TEMIS, puisque nous avons désormais une procédure de mise à disposition. Donc dans l'opération 70 % d'un agent en quelque sorte avait disparu. Il s'agit donc de le restaurer. C'est le sens de ce rapport pour permettre tout simplement la transformation, la création du poste nécessaire qui résulte de cette évolution antérieure.

M. LE PRESIDENT.- Donc ce n'est pas une vraie création en soi.

M. BAULIEU.- Non, c'est un complément, donc après cette externalisation par mise à disposition auprès de TEMIS.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. Habitat, Politique de la Ville. Robert. Robert STEPOURJINE... Vas-y.

Commission n°07 - Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Actualisation et territorialisation du Programme Local de l'Habitat

M. STEPOURJINE.- On lance le Power Point...

M. LE PRESIDENT.- Vas-y Robert.

M. STEPOURJINE.- Oui, mais je veux bien. Attends. Il doit lancer le Power Point. Tu me le lances ? Merci. Voilà, merci. C'est bien, c'est ça que j'attendais, c'est ça que j'attendais.

M. LE PRESIDENT.- D'accord.

M. STEPOURJINE.- Bien. Alors donc les lois engagement national pour le logement de 2006 et la récente Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion nous imposent de faire un bilan de 3 années d'effectivité de notre PLH, de l'actualiser et de le décliner à la commune, par type de logements à produire.

De plus, pour nous permettre de signer, une nouvelle délégation des aides à la pierre pour 6 ans avec l'Etat, celui-ci nous demande de présenter rapidement notre PLH modifié, conformément à la loi. Alors, en quelques diapos, je vais vous présenter le bilan 2006-2009 pour aborder ensuite les thématiques et la territorialisation.

Alors en ce qui concerne le bilan du plan de cohésion sociale entre 2006 et 2009, les bailleurs ont construit 616 logements PLUS et PLAI. Les crédits alloués par l'Etat et la CAGB s'élèvent à 7 363 000 € pour un montant de travaux estimés de 130 M€, y compris les 310 PLS.

Les principaux travaux de réhabilitation dans le logement public concernent les économies d'énergie pour diminuer les charges des locataires et on trouve encore des cages d'escalier, des caves et des portiers pour la sécurité et le cadre de vie.

Le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise et de Clairs Soleils consiste à démolir des bâtiments obsolètes et à reconstruire au logement près, des unités sur des sites répartis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Vous sont présentés ici des réalisations futures aux Clairs Soleils et aux Hauts du Chazal.

En ce qui concerne l'amélioration de l'habitat privé, celui-ci permet de mettre sur le marché des logements à loyer maîtrisé. Mais également permet l'amélioration de l'habitat privé pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Sur la diapositive on présente une très belle réalisation à Larnod, sous maîtrise d'œuvre HDL. On constate que les crédits ANAH sont, bien entendu, très importants.

En ce qui concerne le Pass-Foncier, c'est le dernier dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération, dans l'individuel et dans le collectif. Après une année de fonctionnement les chiffres de la diapo montrent que les résultats sont moyens. Et nous vous présenterons dans le rapport 7.7 16 nouveaux agréments.

Alors, suite à ce bilan très positif de notre politique logement, vous découvrez sous cette diapositive les 3 thèmes retenus dans l'actualisation de notre PLH. Et dans le rapport, vous avez pris connaissance des fiches d'actions, avec pour chacune d'elle, les objectifs, le bilan et les moyens mis en œuvre par le Grand Besançon et par l'Etat dans le cadre de la délégation.

Conformément à la Loi MOLLE, nous devons territorialiser notre PLH à la commune et aux quartiers sur Besançon.

Conformément à la Loi SRU, notre document doit être en compatibilité avec le ScoT qui prévoit sur les 25 prochaines années un besoin de 32 000 logements sur le périmètre du SCoT. Et cette diapositive présente les communes dites de l'armature urbaine, à savoir la commune centre, Besançon, 10 communes en périphérie en violet, les communes pôles de développement en jaune et les communes desservies par des haltes ferroviaires et enfin, les communes avec des équipements. Nous nous sommes, bien entendu, appuyés sur les recommandations du SCoT pour décliner l'évolution de l'habitat sur notre agglomération.

Sur le Grand Besançon et pendant la durée du SCoT, nous devrions construire 27 500 logements dont 7 750 en locatif. Compte tenu des données du PLU de Besançon, la production annuelle sur la ville-centre est estimée à 745 logements. Pour atteindre le chiffre de 7 750 logements locatifs publics, locatifs privés et accession sociale à la propriété, nous avons défini pour chaque commune, repérée par le SCoT, auquel nous avons ajouté 9 communes avec projet, une règle simple qui prend en compte l'existant. Cette règle est présentée page 47 du rapport.

La déclinaison sur 29 communes, sur le territoire du Grand Besançon, hors commune-centre. On compte donc :

- 1 commune pôle de développement qui est Saône,
- 10 communes périphériques : Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, Ecole-Valentin, Franois, Miserey-Salines, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins et Thise,
- 10 communes avec halte ferroviaire : Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Mamirolle, Montferrand-le-Château, Morre, Novillars, Roche-lez-Beaupré et Torpes,
- et 8 communes dites « ressources » : Boussières, Châtillon-le-Duc, Chemaudin, Grandfontaine, Montfaucon, Marchaux, Nancray et Pelousey,
- et nous avons 29 autres communes, dont certaines sont repérées comme ayant des projets et d'autres non.

Alors pour échanger avec les communes nous avons organisé une réunion de présentation dans chaque secteur et comme le montre la diapositive nous avons personnalisé notre présentation au secteur et à la commune. Le bilan de ces réunions est moyen, puisque nous n'avons rencontré que 31 communes sur les 58 invitées. Pour chaque commune nous communiquons les données de la population 2009 et les données de l'habitat 2007 ici en rose. Nous présentons sur le périmètre communal les données foncières de 2004, on s'en excuse, elles ne sont pas actualisées au niveau de l'audaB aujourd'hui. Et enfin nous indiquons les objectifs à atteindre pour les 25 prochaines années dans le logement privé, le logement public, le conventionné, le Pass-Foncier et PLS. Ici vous avez les résultats d'une commune qui fait partie des 10 communes de la périphérie, qui se trouve avec un code total de 400 logements, dont 95 logements publics à réaliser, alors que, en 2007, elle en avait déjà réalisés 44.

En conclusion, globalement les chiffres déclinés commune par commune ont recueilli l'assentiment des élus présents. Dans 3 ans, nous devons apporter quelques corrections, soit parce que des opérations sont en cours et alors le chiffre global sur la période du SCoT sera trop faible, soit parce que des contraintes environnementales ou règlementaires sont de nature à diminuer les propositions. On pense notamment à Avanne-Aveney et à Deluz. Ces modifications ne sont pas de nature à remettre en cause l'équilibre général du projet.

Dans les tableaux du document nous avons tenu compte de certaines remarques en faisant notamment apparaître les communes qui accueillent les établissements tels que des EHPAD, des foyers-logements, etc., et qui ne sont pas comptabilisés dans nos tableaux.

La commune de Braillans a envoyé un courrier pour demander une augmentation du nombre de logements pour tenir compte des projets en cours, et la commune de Miserey-Salines conteste en bloc la méthode, les règles et les chiffres. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Donc moi je crois que Robert a résumé tout cela, donc je...
Christophe LIME.

M. LIME.- Oui, Monsieur le Président, j'ai entendu le rapporteur, y compris je vais faire une appréciation par rapport aux 2 rapports puisqu'ils sont à prendre les 2 en même temps, le 7.1 et le 7.2, y compris on passe d'une appréciation globalement positive, je suis assez content d'entendre Robert STEPOURJINE parler de globalement positif, à très positif...

M. STEPOURJINE.- Ah...

M. LE PRESIDENT.- Pas de provocation inutile.

M. LIME.- C'était une petite boutade. Robert me permet de pouvoir les faire. Au-delà de ça, on est sur la problématique du logement qui me semble extrêmement importante pour notre population. Et quand on lit un petit peu les chiffres, moi je ne pense pas que ce soit très positif. Pourquoi ? Parce que tout particulièrement sur le logement social les chiffres qui sont donnés sont en dessous de 30 % des objectifs qui ont été fixés. Et en 2006, lorsqu'on avait débattu du Programme Local d'Habitat, j'avais émis un certain nombre de réserves dans le cadre des objectifs en disant : « on aura sûrement un certain nombre de mal d'obtenir l'ensemble de ces objectifs » par rapport au fait qu'il n'y ait aucune obligation de la réalisation par rapport à l'intégralité des communes.

Aujourd'hui on est, c'est marqué à l'intérieur du rapport, pratiquement au même chiffre que l'on pouvait avoir depuis une vingtaine d'années, y compris inférieur à un certain nombre d'années que l'on a pu avoir ces temps derniers, et quand on est 30 % en dessous on peut quand même s'interroger sur le fait de se dire : « pourquoi on n'arrive pas à progresser par rapport à ces différents éléments-là ? »

Le deuxième point qui me semble un petit peu difficile, c'est qu'aujourd'hui la création des logements sociaux est encore essentiellement sur la ville-centre, en grande partie, et que malheureusement il n'y a que le quart des communes de l'Agglomération qui se sont engagées dans le cadre de ce procédé. C'est-à-dire que le fait d'être passé d'une vision ville à une vision agglomération pour l'instant n'a encore pas complètement décollé, même s'il y a un certain nombre de communes qui ont fait un certain nombre de points et je crois qu'il faut fortement les souligner, les féliciter par rapport à ça. Mais aujourd'hui, quand on a encore le quart des communes, au bout de 3 ans, qui ne s'est encore pas inscrit dans cette démarche-là, on peut toujours se fixer un certain nombre d'objectifs derrière. Parce que les objectifs qui sont fixés dans la dernière diapositive sont sûrement extrêmement intéressants, sauf que derrière il n'y a que la définition qui est obligatoire et les quotas sont simplement des quotas, je dirais, de réflexion, sans aucune obligation et sans aucune contrainte si on ne venait pas à les réaliser. Donc derrière cet objectif-là on va se retrouver, malheureusement, avec peut-être les mêmes résultats dans 2 ou 3 ans si on n'a pas une obligation, en termes d'investissements, et en termes de réalisations sur chacune des communes, en fonction de l'importance des communes, bien entendu. Et c'est ce que j'avais dit la dernière fois, il faut qu'on fixe un certain nombre d'objectifs qui soient acceptables et discutables avec les communes, mais il faut aussi qu'il y ait un système, je dirais de contrôle et de poussée, pour pouvoir y arriver. Je crois que les exemples de la loi SRU qui a été votée il y a quelques années avec un objectif de 20 % de logement social à l'intérieur de l'ensemble des villes, on voit que même avec des pressions financières à l'issue, amène à ce qu'il y ait un certain nombre d'élus, pour différentes raisons, qui ne les respectent pas. Là je ne vois pas comment on va pouvoir obtenir l'ensemble de ces résultats.

C'est la même chose sur la Ville de Besançon. Parce que moi j'entends souvent les élus des petites communes qui nous disent : « c'est difficile ». Le logement social aujourd'hui a une connotation qui n'est pas simple et qui est souvent réductrice par rapport à l'appréciation qu'il peut y avoir de la part de la population. Mais je dis que les difficultés sont aussi les mêmes à l'intérieur de la Ville de Besançon, quand il s'agit de construire un certain nombre de logements sociaux dans un certain nombre de quartiers, on a aussi un certain nombre de réticences. Et on voit bien que c'est l'imposition par le PLU, et la Ville de Besançon a pris une décision dans le cadre de son PLU de dire : « à partir de maintenant toute habitation qui fait plus de 9 logements, il y a une obligation d'avoir 20 % de logement social à l'intérieur. Lorsque la Ville a pris cette décision-là cela a été une vraie décision politique avec, y compris, un certain nombre de réticences.

Mais on voit bien qu'aujourd'hui elle est en train de porter ses fruits, dans un cadre de diversification sur l'ensemble de la Ville et qu'aujourd'hui la meilleure des pédagogies qu'on puisse avoir dans le cadre du logement social, c'est de démontrer que lorsqu'on en implante quelques uns et je dis bien à la taille de la grosseur de la commune, cela ne pose pas obligatoirement des problèmes insurmontables. Et tant que l'on n'a pas passé un petit peu ce blocage-là à l'intérieur d'un certain nombre de, je dis bien, de quartiers de la ville, comme de communes, on restera avec toutes les appréhensions que l'on peut avoir. Donc c'est un peu les, je dirais l'inquiétude que l'on peut avoir.

Le dernier point, c'est que les objectifs sont baissés, puisque vous nous annoncez lors de la page 70...

M. STEPOURJINE.- 90.

M. LIME.- « Si l'objectif annuel à atteindre en termes de logements publics PLUS et PLA I sur le Grand Besançon a été ramené à notre demande à 200 (contre 250 entre 2006 et 2009) ». Moi je pense que ce n'est pas un affichage qui soit, alors même s'il est peut-être un peu réaliste, mais en tout cas en termes d'affichage politique, c'est un véritable affichage de recul par rapport à notre volonté de vouloir avancer par rapport à ça. Et je crois que quelque part il faut que l'on ait une véritable volonté. Le phénomène de l'Agglomération, si l'on veut s'en sortir à l'intérieur du logement social, passera par un équilibre sur l'ensemble de la Ville et passera par un équilibre sur l'ensemble de l'Agglomération et il faut qu'il y ait une vraie volonté par rapport à ça. Y compris le fait de ne pas mettre des objectifs avec, y compris, des pressions derrière, je l'avais dit la dernière fois, peut mettre en difficulté un certain nombre de maires qui les mettent en application et qui laissent les autres tranquilles quand ils ne les mettent pas en application et je crois que le résultat, quand on n'a pas d'obligation, c'est qu'on peut mettre en difficulté ceux qui réalisent des objectifs.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Je te remercie Christophe. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Oui, concernant le bilan 2006-2009, j'ai essayé de m'y retrouver par rapport au programme d'actions en 2006. Ce programme d'actions indiquait des sommes allouées à chaque thématique dans les fiches actions et il indiquait que le budget de départ allait monter progressivement en charges pour un coût global de 10 M€. Donc Robert STEPOURJINE nous a indiqué que 7,3 M€ avaient été dépensés là. Cela aurait été pas mal de mettre un tableau synthétique pour suivre l'évolution de nos dépenses d'une année sur l'autre. Cela permet ensuite de pouvoir se faire une idée de l'effort de la CAGB.

Alors je voudrais me concentrer un petit peu sur la fiche n°2 qui correspond aux exigences thermiques, qui annonce des exigences supérieures aux normes. Je vous rappelle que 40 % des consommations d'énergie en gros correspondent à des dépenses dues aux secteurs résidentiels et que nous sommes engagés dans un Plan Climat, et que ce Plan Climat Territorial, nous avons besoin de travailler sur le résidentiel et d'aider les bailleurs à adopter des mesures volontaristes.

Alors, quelle est la performance énergétique actuellement qui est soutenue, c'est le THPE (Très Haute Performance Energétique). C'est un nom qui est un peu ronflant, qui est impressionnant, mais qui n'est que de 20 % en dessous de la réglementation thermique 2005. Alors il y a un progrès parce que cela a été adopté en 2009, auparavant, entre 2006 et 2008 on n'avait pas du tout ces considérations-là, donc la Communauté d'Agglomération a évolué, dans le bon sens.

Mais je rappelle que le THPE cela correspond à 100 KW/h par km² à peu près, voire 200 KW/h pour le chauffage électrique. Donc on est entre 2 et 4 fois plus consommateur qu'un logement basse consommation EFFINERGIE.

Cette norme basse consommation va devenir obligatoire au 1^{er} janvier 2013. Je pense qu'il faudrait que nous incitions à son anticipation par l'octroi ciblé de nos aides. Je ne pense pas qu'il soit utile maintenant de soutenir, d'ailleurs nous soutenons faiblement, puisque nous ne soutenons, si j'ai bien compris, que la certification, de soutenir la norme THPE qui n'est vraiment pas suffisante maintenant, qui est dépassée.

La fiche 2 indique aussi qu'il y aura une poursuite et une amplification de l'effort financier aux opérations économes en énergie. Donc moi je suis tout à fait d'accord sur cette volonté, mais je la trouve à peine trop vague. Il serait bon d'indiquer quel effort financier on veut déployer, pour quel objectif de performance énergétique, donc c'est dans la droite ligne de ce que j'ai demandé. Alors, bien sûr, on va me répondre que les finances de la Communauté d'Agglomération ne sont pas extensibles, qu'il faut faire avec ce que l'on a. Donc effectivement il faudrait peut-être éviter, enfin concentrer un peu mieux nos aides, les cibler mieux pour aider plus fortement des programmes plus ambitieux.

Je crois que dans le cadre du programme territorial le Programme Local de l'Habitat est un outil très important qui nous permettrait de progresser vers ce 3 x 20 vers lequel nous nous sommes engagés, au niveau de la Communauté d'Agglomération, 3 x 20 pour 2020. Donc je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Marcel.

M. FELT.- Merci Président. Juste 2 ou 3 observations sans refaire le débat que nous avons déjà eu. Alors, pour répondre tout de suite à Robert, ce n'est pas vrai, c'est faux de dire que l'on rejette tout en bloc. On a certainement des divergences d'appréciation, mais je n'ai jamais rejeté en bloc les spécificités de la situation.

Par contre, je voudrais juste souligner que, à notre avis, donc Conseil municipal de Miserey, dans cette affaire n'ont pas été pris en compte la spécificité de notre territoire, le PLU que nous avons mis en place en 2008, puisque j'ai noté que, en fait l'étude a été faite sur des PLU ou des POS de 2007, n'ont pas été pris en compte la disponibilité des terrains, notamment à proximité des haltes ferroviaires. Et surtout, et c'est là que je pense que le bas blesse dans le raisonnement parce que, il y a la solution de facilité qui a été utilisée pour répartir les différents types de logements. Et nous c'est vrai que nous sommes contre, nous sommes contre la technique du pourcentage. Moi je crois que la technique qui a été utilisée elle porte en elle le ferment de, certainement d'une annulation, s'il devait se passer quelque chose. Parce que, ce n'est pas comme ça, à mon avis, qu'on aménage un territoire. C'est-à-dire qu'on dit : « on a 100 %, on répartit en fonction d'un pourcentage », je ne crois pas que ce soit quelque chose de responsable. Et j'en veux pour preuve, la technique du pourcentage. Chez mon voisin de gauche, situé à ma gauche, pardon... (Rires dans l'Assemblée)

M. LE PRESIDENT.- Oui, sans quoi ce serait une grande nouvelle. Mais je ne désespère de rien, tu sais, Yves.

M. FELT.- Chez mon voisin d'Ecole-Valentin. A Ecole-Valentin, si j'ai bien lu les tableaux, il y a effectivement un certain travail qui a été fait dans les 3 ou 4 mandats précédents et il y a des chiffres qui existent dans les tableaux. Et on continue à appliquer la technique du pourcentage pour demander encore des efforts supplémentaires qui me semblent, à mon sens, beaucoup trop élevés, mais je ne veux pas m'exprimer pour lui, d'autant plus que, il n'a pas de territoire. Donc c'est bien la preuve qu'il y a eu, malheureusement, et on le déplore, une politique du quota et nous sommes contre la politique du quota.

Voilà, je voulais faire ces quelques observations juste pour dire que notre commune, au regard des chiffres qui nous ont été présentés est partiellement en désaccord. Et Monsieur le Président, si vous ne nous accordez pas le bénéfice du dernier courrier que je vous ai fait, on sera, malheureusement, à regrets, obligé de voter contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Alors Robert est-ce que tu peux répondre globalement, puisque tes méthodes technocratiques sont critiquées.

M. STEPOURJINE.- Oui, pour répondre à Christophe. Christophe, il y a des points sur lesquels moi je suis en total accord avec ce qui a été dit. Simplement je voudrais signaler que, si effectivement, on n'a pas atteint globalement les objectifs du PCS, du Plan de Cohésion Sociale, il faut imaginer que les bailleurs avaient en parallèle deux grosses opérations.

M. LE PRESIDENT.- La réhabilitation.

M. STEPOURJINE.- Et je voudrais quand même le rappeler, il y a la réhabilitation d'une part, et le Programme de Renouvellement Urbain. Et qu'on soit clair, les logements qui sont offerts par les bailleurs dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain que ce soit Planoise, que ce soit, bon, celui de Planoise ou de Clairs Soleils, parce qu'ils n'ont pas eu lieu, rigoureusement, là, dans ces quartiers. Eh bien ce sont des logements, pour nous ce sont des logements neufs. Les personnes qui étaient dans ces logements elles ont été, bien entendu, toutes relogées.

Et puis l'opération de réhabilitation est une opération très, très lourde pour les bailleurs. Et ils ont essayé, bien entendu, de faire des opérations notamment d'économies d'énergie, bon, pour répondre, bien entendu, à nos demandes, Monsieur CYPRIANI l'a présenté tout à l'heure, mais également, et vous l'avez compris, pour diminuer les charges importantes au niveau des locataires.

Alors, aujourd'hui, on vous a présenté une territorialisation. C'est-à-dire que, on a défini par commune des objectifs sur 25 ans qui sont les objectifs du SCoT. Tu as cité tout à l'heure, Christophe, un outil qui a été mis en place par Besançon, c'est le PLU, avec dans le PLU, des obligations. Eh bien il faut savoir que, sous 3 ans, les communes vont être obligées, bien entendu, de réviser, de modifier leur document d'urbanisme et notamment leur PLU, s'il existe, et ils seront bien obligés de se mettre en compatibilité avec les chiffres que l'on a donnés là. C'est-à-dire qu'effectivement, une commune qui a tant de logements locatifs à réaliser, il faudra qu'ils apparaissent sur les documents d'urbanisme. Et là, eh bien, nous vérifierons et nous regarderons comment, effectivement, ceux-ci sont réalisés.

Alors, en ce qui concerne la volonté des communes, moi je dois dire que, lors du dernier mandat, on avait déjà rencontré deux fois l'ensemble des communes. J'étais parti avec le sourire, parce que je sentais qu'il y avait une grande volonté de la part de l'ensemble des communes de réaliser, effectivement, ces ensembles. Pour une simple et unique raison, c'est que, il n'y a que la mixité sociale qui permet effectivement aux communes de conserver leurs équipements. Je pense notamment aux écoles, c'est clair. Et donc...

M. LE PRESIDENT.- Et les commerces.

M. STEPOURJINE.- Comment ? Et les commerces. Et donc on avait senti, effectivement, lors du dernier mandat, une réelle volonté. Cette fois-ci il y a eu une modification importante de la part des élus et notamment des maires sur notre Communauté d'Agglomération. Eh bien on reprend notre bâton de pèlerin et puis on recommence, et puis je suis sûr qu'on va y arriver.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Bon...

M. STEPOURJINE.- Simplement, alors maintenant, le passage de 250 à 200. Alors ça, ce n'est pas un coup de baguette magique, c'est clair, non. On a fait, on a recommencé notre étude. Le premier PLH il a été effectivement voté il y a, maintenant c'était en 2006, O.K., issu d'études qui étaient de 2004, 2003, 2004 où l'on avait fait apparaître un besoin de 257, c'était précis, 257 logements/an. Bon, on n'a jamais atteint cet objectif, c'est vrai. Mais il faut qu'on sorte des opérations, il faut qu'on trouve des opérations. Et aujourd'hui, après l'étude qui a été faite à la fois par la Communauté d'Agglo, par la DDE, enfin la DDT, et par le cabinet, ça y est, de Dole, j'ai perdu son nom, excusez-moi, donc on arrive à des chiffres concordants, de l'ordre....

M. LE PRESIDENT.- L'ACEIF

M. STEPOURJINE.- L'ACEIF, oui, merci. Donc on arrive à des chiffres concordants qui sont de l'ordre de 200 logements/an. Bon, on avait négocié cela avec l'Etat, ils étaient d'accord, ils nous ont mis 190 au final.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Merci Robert. Oui, moi...

M. STEPOURJINE.- Attends, je voudrais quand même répondre à Monsieur CYPRIANI. Alors, aujourd'hui, il faut savoir que, au niveau des programmes de logements locatifs publics qui se réalisent le plus souvent, enfin, en grande partie aujourd'hui en VEFA, sont tous, tous, vous m'entendez bien, tous programmés pour l'année 2010 en BBC, tous, O.K. ? Je vais faire une correction en ce qui concerne la certification. C'est pour la réhabilitation. L'apport de la Communauté d'Agglomération, c'est pour la réhabilitation.

Bon, et puis ma foi, Marcel, tu m'excuses, mais les chiffres, ils sont là. Bon tu dis que j'aime bien les pourcentages, eh bien je vais en donner un, parce qu'il apparaît très clairement dans le rapport. Si on prend à la page 65, on s'aperçoit que, à la fin des 25 ans du PLH et donc du SCoT, la commune de Miserey-Salines arrivera avec un pourcentage de logements locatifs publics et de loyers modérés à 9,52 %. Elle fait partie des 10 communes de la périphérie. Parmi les communes de la périphérie, je voudrais citer :

- Ecole-Valentin, dont on a parlé tout à l'heure, on arrivera à 13,76. Donc il y a quand même un écart,
- Serre-les-Sapins : 17,42,
- Franois : 13,08,
- Dannemarie sur Crête, qui ne fait pas partie des 10 communes de la périphérie : 23,33. Donc je pense que l'on peut...

M. LE PRESIDENT.- Bon élève.

M. STEPOURJINE.- On est bien dans les clous.

M. LE PRESIDENT.- Bon élève. Bien, merci Robert. Moi je ne veux pas revenir sur ce que tu as dit, parce que je partage beaucoup ton analyse. C'est vrai que sur Besançon, le Président de Grand Besançon Habitat peut le dire, on a été quand même, on a beaucoup reconstruit. Et ça bien sûr, les capacités, les fonds propres, les organismes logeurs ils ont été aussi utilisés pour cela.

Et puis je crois, ce qu'il faut surtout, c'est changer l'image du logement social. Je crois qu'il faut le changer et tu l'as très bien dit, Robert, c'est qu'effectivement, le logement public, moi j'aime mieux ce terme vous le savez, de logement public. C'est ce qui permet quand même qu'il y ait une mixité sociale, c'est ce qui permet qu'il y ait une rotation dans les villages. C'est ce qui permet de maintenir de la vie dans nos villages, qui permet aussi effectivement, tu l'as dit aussi, de remettre des gamins dans les écoles, de maintenir la boucherie, la boulangerie. Et qui permet aussi aux habitants de ces villages de permettre aux jeunes couples, à leurs enfants, à nos enfants de pouvoir continuer à habiter dans le village, avec, à proximité la famille éventuellement pour garder, garder les enfants, pour aider les jeunes couples. Et qui permet aussi, c'est une demande qu'on voit de plus en plus, dans nos villages qui permet aussi aux personnes âgées qui ne veulent plus habiter dans un grand logement ou dans une maison isolée, de pouvoir rester là où elles ont souvent grandi, là où elles ont eu toute leur vie. Donc je crois que c'est important et c'est un problème, effectivement, d'image qu'il faut changer.

Alors, par contre, par rapport aux remarques de notre ami de Miserey, ça je crois que, effectivement, donc Robert STEPOURJINE a répondu. Il y avait, je crois, Jean SIMONDON qui voulait ajouter quelque chose, Jean ?

M. SIMONDON.- Oui, c'est sur une question particulière sur la commune de Gennes, donc sur les chiffres. Alors pas sur le logement social, parce que, bizarrement, c'est plutôt une prévision qui est inférieure à ce que prévoit le PLU qui vient d'être adopté. Donc cela n'a pas fait l'objet de courrier, mais je le déclare aujourd'hui. En revanche sur le total des chiffres, donc sur une progression de 30 logements sur 262, ce n'est pas compatible avec ce qui est, ce n'est pas réaliste par rapport à la situation, à la limite, qui est déjà constatée. On est pratiquement à cette situation aujourd'hui, donc pas d'ici 25 ans. Donc il y a un problème sur les chiffres, clairement.

M. LE PRESIDENT.- Robert.

M. STEPOURJINE.- Alors vous avez raison. Malheureusement on n'a pas eu l'occasion de vous rencontrer lors de notre réunion qui s'est effectuée à Fontain.

M. SIMONDON.- C'est vrai je n'ai pas...

M. STEPOURJINE.- C'est vrai que l'on vous rencontrera pour ce problème de spécificité avec ce réseau SEVESO qui, malheureusement, vous pénalise énormément au niveau de la Commune de Gennes, on vous rencontrera à ce moment-là.

M. SIMONDON.- D'accord. O.K.

M. STEPOURJINE.- Oui, oui, tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Bon, merci. Donc quels sont ceux qui sont contre ?

M. JEANNIN.- J'ai une remarque à faire Monsieur...

M. LE PRESIDENT.- Si vous levez la main, je vous donne la parole.

M. JEANNIN.- Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, allez-y.

M. JEANNIN.- J'ai appuyé sur mon bouton. Alors, merci. Je voulais apporter un rectificatif sur la page 55 « Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 ». Ce rapport fait état d'une réalisation d'une maison relais sur le site Viancin, destinée à recevoir des personnes présentant des troubles du comportement. Même si le plan de financement de 1 M€ pour la construction de cet immeuble a été présenté et adopté par cette Assemblée en juin 2008, je tenais à informer mes collègues que ce dossier est actuellement étudié par le Tribunal administratif, suite à la demande d'annulation du permis de construire de 460 pétitionnaires de l'Avenue de Montrapon, située près du Boulevard Nord, à côté de l'Ecole Brossolette, qui demandent simplement de transformer ce terrain de 60 ares, arboré d'ifs et de tilleuls, en un jardin public où des habitants de ce coin de quartier déjà fortement urbanisé, pourraient s'oxygéner.

Un deuxième permis vient d'être affiché, c'est donc au total, non pas un, mais la construction de 4 immeubles prévus sur cet espace. On voit là, justement, la différence de comportement entre les gens qui sont en ville et les gens qui sont à la campagne. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, il n'y a pas vraiment ... (inaudible). C'est vrai que vous connaissez bien les lieux, puisque vous y habitez.

M. JEANNIN.- Exactement.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Donc, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Donc, 1, 2, 3, 4... 4. Oui... Non, non, on vote, Monsieur OMOURI...

M.OMOURI.- Juste une petite question.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, non, non, non... Non, écoutez, on vote, quels sont ceux...

M.OMOURI.- Attendez, Monsieur Le Président, est-ce qu'il est possible de dissocier le vote, sachant que dans le rapport on mélange la construction neuve, la réhabilitation, le logement social...

M. LE PRESIDENT.- Attendez, vous ne faites pas une intervention...

M.OMOURI.- Non, mais attendez...

M. LE PRESIDENT.- Alors, qu'est-ce... il y a 4 contre, moi je vous demande de respecter les formes, le vote, nous sommes passés au vote, vous aviez le temps d'intervenir, vous ne l'avez pas fait. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qu'ils lèvent la main.

M.OMOURI.- Eh bien voilà, je m'abstiens parce qu'on ne peut pas...

M. LE PRESIDENT.- D'accord...

M.OMOURI.- On ne peut pas débattre, c'est dommage...

M. LE PRESIDENT.- Il y a 2 abstentions, le reste sont favorables. Je te remercie Robert. Le rapport suivant... 7.2 : Délégation de compétence. C'est ça en fait, oui.

Rapport n°7.2 - Délégation de compétence 2010-2015
--

M. STEPOURJINE.- Laisse les diapos comme elles étaient. Laisse les diapos comme elles étaient, s'il te plait ?

M. LE PRESIDENT.- Robert, qu'est-ce que tu as ?

M. STEPOURJINE.- Oui, mais attends, parce que je continue ma diapo... il me les a... vas-y, non, non, vas-y, continue, tu me les laisses les diapos, celles que j'ai faites.

M. LE PRESIDENT.- Ça lui manque, quand il était à l'ENSMM, qu'il touchait sur le, vous savez, qu'il pilotait. Ça te manque un peu, Robert, ça, les diapos, voilà.

M. STEPOURJINE.- Non, mais tu vois quand ça ne marchait pas à l'ENSMM, on utilisait les transparents (Rires dans l'Assemblée).

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que depuis cela a un peu changé quand même. Bon, bien, alors ?

M. STEPOURJINE.- Donc rapport 7.2, page 69. Donc délégation des aides à la pierre. Alors notre Collectivité a souhaité en janvier 2006 se positionner comme chef de file en matière d'habitat. C'est ainsi que le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et la Communauté d'Agglomération, sont devenus délégataires des aides à la pierre.

Pour la Communauté d'Agglomération, les conventions furent signées pour 3 ans. Puis renouvelées une année. Le bilan de la délégation s'avère globalement positif. Le Grand Besançon est devenu un... bon, c'est pour toi, Christophe, oui... est devenu un interlocuteur incontournable des acteurs du logement. Et nous avons ainsi créé une réelle dynamique qui se traduit notamment par une étroite collaboration avec les autres délégataires du Département.

Le bilan quantitatif est positif, même si nous n'avons pas atteint les objectifs du PCS. Aujourd'hui, les moyens sont très contraints. Le secteur B2 de l'Agglomération bisontine n'étant pas un secteur tendu, les subventions sont réduites, et les règles d'octroi sont très strictes. Toutefois les objectifs chiffrés à 190 logements/an au dernier Comité régional de l'habitat correspondent à ceux demandés par le Grand Besançon, à peu près.

Pour le parc privé, les aides restent importantes et sont en adéquation avec nos priorités. Reste l'habitat indigne, priorité n°1 de l'Etat pour lequel nous aurons beaucoup de difficultés à atteindre les objectifs.

Dernier changement profond, les conventions d'utilité sociale qui seront contractualisées par les bailleurs, directement avec l'Etat, mais on pourra effectivement éventuellement les signer, cela fera l'objet d'une présentation au prochain Conseil. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Robert. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n°7.3 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH
--

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.3 page 87, c'est une demande de subvention de propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH, pour deux logements, à hauteur de 9 344 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? D'abstention ? Adopté.

Rapport n°7.4 - Demande de subvention de Grand Besançon Habitat – Logements publics dans le cadre du PRU Planoise

M. STEPOURJINE.- Rapport suivant. Demande de subvention de Grand Besançon Habitat, page 89. On vous propose de subventionner 35 logements dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, à hauteur de 77 187 €, comprenant les frais de certification Qualitel pour un niveau THPE, bâtiment construit dans la ZAC des Hauts du Chazal par Grand Besançon Habitat. On a posé la première pierre...

M. LE PRESIDENT.- Il y a un mois, un mois. Ne prennent pas part au vote :

STEPOURJINE
MOYSE
ALLEMANN
LOYAT
HINCELIN
POISSENOT
MENETRIER
GONON

Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Subvention CAGB – Rue Scaremberg (tranche 3) - Néolia

M. STEPOURJINE.- Alors, rapport 7.5 page 91. Il s'agit de renouveler une demande de 2006 non encore honorée, pour la construction de 21 logements PLUS à Besançon et nous vous invitons à vous prononcer sur la subvention à Néolia de 32 014,29 €.

M. LE PRESIDENT.- POISSENOT et HINCELIN ne prennent pas part au vote. C'est adopté. 7.6.

Rapport n°7.6 – Programmation des agréments PLS – Prêt Locatif Social - 2010

M. STEPOURJINE.- Rapport n°7.6 page 93. Programmation, donc, des agréments Prêt Locatif Social 2010. Alors nous vous rappelons qu'il existe 3 niveaux de priorités définis par le Grand Besançon pour l'octroi d'agréments. A savoir :

- Priorité 1 :
 - Structures d'hébergement collectif,
 - Cible énergie BBC,
 - Réalisation de logements relevant du Programme Social Thématique.
- Priorité 2 :
 - Logements avec cible THPE, mais minoration des loyers.
- Priorité 3 :
 - Logements avec cible THPE, mais sans minoration.

Donc le planning des priorités 2 et 3 sera examiné au 3^{ème} trimestre selon le nombre d'agrément déjà attribués en niveau, en priorité n°1. Donc dans le rapport vous avez effectivement, priorité 1, 13 agréments, qui correspondent à 10 chambres, dont 5 agréments pour la Mutualité Française, et 8 agréments en logements BBC avec Label EFFINERGIE pour la Société Carré de l'Habitat.

Priorité 2, il y a 19 agréments, vous les avez dans votre rapport. Je n'ai pas besoin de les commenter.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. STEPOURJINE.- Alors il faut savoir qu'il y a 400 agréments à répartir par l'ensemble des délégataires de la Franche-Comté.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci Robert. Il n'y a pas de remarque ? On passe au rapport suivant, POISSENOT et HINCELIN ne voteront pas.

Rapport n°7.7 - Aide à l'accèsion sociale à la propriété – Demandes d'agrément d'opérations à Franois, Mamirolle et Novillars

M. STEPOURJINE.- Rapport n°7, page 95. Donc nous vous proposons 7 nouvelles demandes d'agrément :

- 1 maison France-Confort à Marchaux,
- 1 maison Batilor à Franois,
- 1 maison Néolia à Mamirolle,
- 6 maisons Néolia à Franois,
- 6 maisons jumelées Moyse à Novillars,
- 1 maison Batilor à Novillars.

Donc aujourd'hui nous aurons notifié 69 agréments Pass-Foncier. Il y a 16 attestations qui sont éditées et il y a 8 subventions versées. Là, Christophe, tu peux dire que le bilan n'est globalement pas satisfaisant.

M. LE PRESIDENT.- Bon, il n'y a pas de remarque ? Merci.

Rapport n°7.8 - Gestion externalisée des aires et sites d'accueil dédiés aux gens du voyage

M. STEPOURJINE.- Alors, rapport 7.8 page 99. Il s'agit de la gestion externalisée des aires d'accueil des gens du voyage.

Alors le Grand Besançon est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires d'accueil de passage, destinées au gens du voyage depuis mars 2002.

Suite au Plan Départemental, nous avons réalisé :

- 1 aire de grand passage à Thise,
- 1 aire de 20 places à Besançon,
- et 3 aires de 5 places à Mamirolle, Saône et Pirey.

La gestion des aires est assurée aujourd'hui par 4,5 équivalent temps plein. Cette gestion est difficile. Et les personnes du service « Habitat et Politique de la Ville » ne peuvent pas assurer la mission qui est indispensable, qui est l'accompagnement social, si on veut réduire effectivement les dégradations, les vols et les difficultés avec les élus.

Or, des entreprises spécialisées, qui ont comme cœur de métier l'accueil des gens du voyage, peuvent mobiliser leurs moyens pour lutter contre les dégradations et la gestion des impayés.

Alors, après avoir analysé les solutions en matière d'externalisation nous vous proposons la passation d'un marché public. Nous avons décrit dans le rapport l'objet du marché, les moyens à mettre en œuvre, les engagements du Grand Besançon.

Pour nous permettre d'avancer sur ce sujet, sachant que nous aurons à résoudre le reclassement des agents, nous vous proposons de vous prononcer sur l'externalisation des aires et autoriser le Président à lancer une consultation. Alors je vous confirme notre volonté d'accompagner les quelques 3 ou 4 familles qui posent aujourd'hui problème. Cette action nous la mèneront avec l'association Gadjé.

Et je vous renouvelle également notre demande. Nous recherchons des terrains familiaux, alternative à la semi sédentarisation des gens du voyage. Toute commune qui accepterait de nous aider dans cette démarche sera complètement informée et accompagnée pour la mise en œuvre de ce projet. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Ce que je voudrais dire par rapport à cela aussi, c'est que, s'il vous plaît, il y a eu un certain nombre de difficultés, voire même des difficultés certaines sur quelques aires et j'ai demandé un rendez-vous à Monsieur le Préfet avec les autorités de justice, car il y a des choses tout à fait inacceptables qui ont été faites et je crois qu'il faut, effectivement, que l'on regarde le problème globalement, parce qu'on ne peut pas investir des sommes très, très importantes, pour que cela soit saccagé, c'est le terme qui convient, saccagé par quelques irresponsables. Donc je crois que ça, cela va dans la bonne, nous vous proposons, ce que propose Robert, cela va dans la bonne direction parce qu'on se rend compte que là, il faut des personnes qui soient très, très, très spécialisées pour l'accompagnement social. Que nous, disons le clairement, nos personnes ne savent pas le faire, on ne peut pas le faire, elles ne sont pas formées pour ça. Et puis que, par ailleurs, par rapport à cela, tant qu'un certain nombre de problèmes n'auront pas été réglés, nous ne réouvrons pas les aires concernées. C'est malheureux que quelques uns puissent effectivement donc agir ainsi, mais il faut que l'on propose aussi des solutions. Tu veux dire un mot Christophe ?

M. LIME.- Oui, simplement, dans le marché public, est-ce qu'on recherchera plutôt des associations qui ont l'habitude de gérer ce type de...

M. LE PRESIDENT.- Oui, bien sûr, oui.

M. LIME.- C'est cela plutôt qu'on cherche.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, c'est des spécialistes.

M. LIME.- Oui, mais plutôt dans le milieu associatif ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. STEPOURJINE.- On travaille avec le milieu associatif.

M. LE PRESIDENT.- Oh oui.

M. STEPOURJINE.- On travaille notamment avec Gadjé... c'est pour l'accompagnement social, ça. Par contre, en ce qui concerne la gestion, là c'est plutôt, ce sont des professionnels, ce sont des entreprises spécialisées.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est quand même de l'associatif. Le groupe, les grands groupes privés français ne sont pas...

M. LIME.- Oui, je ne suis pas sûr qu'ils soient très intéressés, mais on a des associations...

M. LE PRESIDENT.- Ne sont pas très intéressés par ça, à mon avis.

M. LIME.- On a des associations sur le secteur qui ont plutôt l'habitude de travailler sur ces choses là...

M. LE PRESIDENT.- On n'a pas grand risque, quand même...

M. LIME.- Qu'on les contacte, quoi.

M. STEPOURJINE.- Bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais il y aura un appel d'offres qui sera lancé, de toute façon c'est... mais je te dis il n'y a pas, les grands groupes que je ne les citerai pas, mais je ne pense pas qu'ils vont se précipiter là-dessus. Monsieur GAVIGNET.

M. GAVIGNET.- Imaginez que les gestionnaires de ces aires puissent également intervenir pour les stationnements sauvages, entre autres dans les zones d'activité, où il y a, en plus, pas mal de dégradations et je dirais que c'est un problème récurrent quand même.

Donc c'est vrai, théoriquement, dès l'instant où l'on s'était affranchi de ces aires, on devait normalement avoir l'appui des...

M. STEPOURJINE.- Des autorités.

M. LE PRESIDENT.- Normalement, du moment, sur une aire qui n'est pas une aire des gens du voyage, c'est du ressort, disons, de la Gendarmerie et de la Justice. Et c'est justement parce que cela n'avance pas bien vite que nous voulons rencontrer, que j'ai souhaité rencontrer le Préfet, le Procureur, pour faire en sorte que tout cela soit amélioré. Alors, après, je ne sais pas. Ce qu'il peut y avoir c'est de la médiation.

M. GAVIGNET.- Voilà, c'est dans cet esprit là, parce que...

M. LE PRESIDENT.- Cela peut peut-être être mis dans le...

M. GAVIGNET.- On s'aperçoit que si on fait jouer la Gendarmerie, bon ils jouent à cache-cache, ils se déplacent, après ils abîment notre borne à incendie, puis on revient, et puis...

M. LE PRESIDENT.- C'est un problème très difficile.

M. GAVIGNET.- Donc je pense qu'il faut plutôt envisager de la médiation. C'est pour ça, il est dit en termes de, au niveau du Cahier des Charges, qu'on ne peut pas, dès l'instant où on signale dans une zone d'activité, puisque, moi, en ce qui me concerne c'est plutôt les zones d'activité et c'est vrai qu'on a quand même des budgets qui ne sont pas piqués des vers.

M. LE PRESIDENT.- Oui. Non mais moi je pense que c'est une demande qu'on entend et je pense que Robert...

M. STEPOURJINE.- C'est noté. Oui.

M. LE PRESIDENT.- Avec notre ami Moysse, donc, regardera cela pour que, effectivement, on puisse peut-être, si c'est possible, je ne sais pas. En tout cas qu'on étudie cette demande parce qu'elle paraît effectivement légitime.

Bien, à part cela, il n'y a pas d'autre remarque ? Oui, Monsieur le Maire, Monsieur CURTY.

M. CURTY.- Oui, comme d'habitude en désaccord avec la CAGB, je voterai contre.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Bien. Alors quels sont ceux qui sont ? Les raisons, on les connaît. Quels sont ceux qui sont contre ? Donc Monsieur CURTY. Levez la main, voilà, il y en a 1. Les autres, il y a des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté. Jean-Claude ROY, rapport 2.1.

Commission n°02 - Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n° 2.1 - Entrée Est - Avenants au marché de travaux du giratoire des Marnières Sud

M. ROY.- Il s'agit d'avenants à l'Entrée Est. Avenants au marché de travaux du giratoire des Marnières Sud. Afin de clore la première phase de l'opération, un bilan des travaux comprenant dans ses dernières tranches la réalisation du giratoire des Marnières Sud nécessite de conclure 3 nouveaux avenants, 3 derniers avenants :

- l'avenant 6 de 107 339,42 € TTC, au marché de terrassement,
- un avenant n°1 de 21 119,62 € TTC au marché de l'éclairage,
- et un avenant n° 1 de 27 676,64 € TTC au marché de signalisation.

Je ne rentre pas dans le détail, tout vous est donné à la page 106. Le montant global de ces avenants est de 156 135,68 € TTC. C'est largement contenu dans l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, dont l'autorisation de programme reste constante, du fait que l'optimisation permanente du projet sur le terrain et des conditions favorables d'attribution des marchés de la phase 2. La Commission d'appel d'offres, dont le Président est ici, a donné son avis favorable à ces avenants le 28 avril dernier.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Rapport suivant : avenant 14 à la DSP.

M. ROY.- Alors, la DSP des Transports Urbains c'est la partie urbaine du réseau GINKO. Je précise cela parce qu'on a un autre rapport sur le marché périurbain. Donc il s'agit d'un avenant n° 14 à la DSP du Transport Urbain. Il s'agit de prolonger l'actuelle DSP d'une durée de 6 mois, soit jusqu'à la fin de l'année 2010, afin de prendre en compte les réflexions actuellement en cours concernant la configuration du Réseau de Transports Urbains dans le cadre de la variante du tracé du tramway, dite « par les quais » dont les études complémentaires sont en cours.

De modifier, à titre expérimental la desserte de la Citadelle à Besançon par la création d'un service régulier, une ligne 17, adaptée à la tarification GINKO, en substitution de la navette estivale gratuite existant.

Troisième point, il est fiscal celui-là. Exonérer la contribution financière forfaitaire de TVA pour les 6 mois du contrat restant, en application de jurisprudences et d'instructions fiscales correspondantes. Cela se pratique sur tous les réseaux de France.

Par courrier en date du 15 avril 2010, le Préfet de Région de Franche-Comté a émis un avis favorable quant à la prolongation de 6 mois de l'actuelle DSP au titre de l'intérêt général.

Le montant de la contribution financière forfaitaire versée par le Grand Besançon à KEOLIS, l'exploitant, pour les 6 mois supplémentaires, est fixé à 10 724 044 €, sans TVA, valeur 2010.

Après négociations, l'extension de l'offre de la desserte de la Citadelle n'entraîne pas d'augmentation de la contribution financière forfaitaire, du fait que ce service rentre dans le réseau GINKO payant.

Et le présent avenant a été soumis pour avis à la Commission DSP du 10 mai 2010.

Je ne commente pas le texte plus en avant puisqu'il est joint en annexe du présent rapport. Voilà, Monsieur le Président, l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui. Monsieur le Maire.

M. COURBET.- Oui, je suis un petit peu surpris, parce que je vois que là, on arrive pour mettre des cars sur la Citadelle, cela ne pose aucun souci. Alors que du côté de l'Est, quand on a demandé pour emmener nos enfants à la piscine à Chalezeule on nous a dit que c'était très dangereux alors qu'il y a un pont. Alors je me demande si on n'a pas envie, enfin c'est la façon dont je vois les choses, je ne suis apparemment pas le seul, on a l'impression que l'Est c'est vraiment les « petits vilains canards » ou alors on ne s'occupe de pas grand-chose. Donc là il va y avoir effectivement un gros centre commercial qui va se faire, mais pour le reste on ne voit rien venir. Et l'Est est en train de bouillonner, enfin moi, et plusieurs de mes collègues que je ne citerai pas, puisque je ne sais pas le dire, s'ils veulent le dire, ils le diront, ils sont assez grands. J'ai l'impression qu'on est vraiment le côté pauvre de Besançon, donc on est là pour payer et puis on assume.

Donc moi, l'année dernière, quand on m'a dit que ce n'était pas possible, parce que c'était dangereux d'emmener nos enfants à la Piscine municipale, et là je m'aperçois que pour aller voir la Citadelle il n'y a aucun souci. Donc je suis, je commence à être de plus en plus choqué, j'ai plein de mes collègues qui sont comme moi, notamment sur Roche, qui disent : « on a l'impression de servir à rien du tout ». Donc c'est un petit peu de colère, mais gentille. Il y en a même qui ne veulent même plus venir ici parce qu'ils se disent, ils ont l'impression que cela ne sert à rien. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Alors Jean-Claude va répondre sur le détail. Moi je voudrais dire, il faut, vous savez quand il y a des idées, des fois, elles ont la peau dure. Je pense qu'on peut dire, effectivement, qu'il y a quelques temps, l'Est avait pris un certain nombre, du retard. Je crois que c'est faux maintenant. Je crois que c'est faux. Il faut d'abord se souvenir que si l'Ouest s'est beaucoup développé, c'est parce qu'il y a eu des actions très volontaires, entre autres dans le canton d'Audeux. Parce que Claude GIRARD avait créé un syndicat qui existe toujours, qui avait développé beaucoup d'activités là-bas. Et qu'il y a eu, effectivement, beaucoup d'activités qui se sont développées là-bas parce qu'il y a eu aussi une volonté des maires, entre autres, entre parenthèses, de beaucoup construire de logements.

Maintenant, je crois que depuis que nous sommes arrivés, nous, en 2001, globalement nos équipes. Qu'avons-nous fait ?

- premièrement, nous avons déclaré d'intérêt communautaire la Zone des Marnières. Je rappelle, mais vous n'étiez pas là à l'époque, ce n'est pas un reproche, Monsieur le Maire, mais nous avons déclaré, à la demande, d'ailleurs, du Maire de Chalezeule et du Maire de Thise, nous avons déclaré la zone d'intérêt communautaire. Ce n'était pas prévu,
- nous avons aussi décidé, pour aller dans votre sens, que demain la future ligne de tramway, elle irait jusqu'à desservir cette zone, ce qui n'est pas le cas de l'autre côté, ce qui n'est pas de l'autre côté, pour compenser cela,
- je voudrais dire aussi que les aménagements routiers qui sont faits sur le secteur sont très importants. C'est presque 12 M€,
- je rappelle aussi que nous avons la volonté de mettre en place, sur Chaudfontaine, et nous allons y arriver, grâce à la volonté de tout le monde, c'est un peu compliqué, mais nous allons y arriver, une zone d'intérêt communautaire,
- je voudrais dire aussi, que par rapport à l'Est, nous discutons avec la SNCF pour que, dans les années à venir, il y ait aussi une halte ferroviaire du côté de Chalezeule, à côté de, non j'allais dire du Géant Casino, non c'est de Carrefour, pour pouvoir aussi mieux desservir l'Est, entre autres, par le train.

Donc toutes ces actions-là ce sont des actions qui sont, quand même, en train de se mettre en place. Et je ne peux pas laisser dire, vous m'excuserez, mais comme vous, tout à fait calmement, qu'on oublie l'Est, c'est faux. C'est faux, mais c'est vrai qu'il fut un temps, et vous n'en êtes pas responsable, l'Est lui-même avait pris beaucoup de retard. Je rappelle que lorsqu'il avait fallu financer, entre autres, l'échangeur, l'échangeur, ce qu'on appelle l'échangeur Est sur l'autoroute, les choses avaient été compliquées. Et qu'il y avait quand même eu un acte de solidarité important des communes, disons-le, de l'Ouest, du Nord, de l'Ouest et du Plateau qui avaient financé pour l'échangeur pour des communes qui ne faisaient pas partie, à l'époque, du Grand Besançon.

Donc, je trouve que c'est peut-être un sentiment, je sais que ce sentiment il existe. Je vais me rendre dans le secteur, entre autres pour parler du tramway, on ne va pas en parler ce soir, mais on en parlera, je vais aller vous rencontrer. Et moi je suis prêt à écouter par rapport à cela. Il y a certainement encore beaucoup de choses à faire.

Lorsque je reçois, moi, comme Maire ou comme Président d'Agglo, des entreprises qui veulent s'implanter, toujours, toujours, toujours, je plaide pour l'Est. D'ailleurs, notre schéma d'orientation commerciale, il dit bien, que où nous devons mettre l'accent, c'est aussi sur l'Est. J'ai dit : « je plaide sur l'Est », j'ai dit « je plaide pour l'Ouest » peut-être, non c'est l'Est. Vous aviez corrigé si je me suis trompé. Donc je crois que c'est cela qu'il faut dire. Il n'y a pas de mauvais, de mauvais élèves. Il n'y a pas de vilains petits canards. Une agglomération elle ne peut se développer, vous savez, vous me l'avez déjà entendu dire 10 fois, 100 fois, que si elle est équilibrée. Ce serait une très, très grave erreur de tout mettre le développement sur l'Ouest et de ne rien mettre sur l'Est.

Cela dit, il y a le passé. Vous savez, les développements c'est toujours des cycles. Beaucoup ici sont des vieux grands bisontins, vieux pas par leur âge mais par le temps où ils habitent ici. On sait que le premier site à se développer c'était le COOP, vous savez, le COOP de Chalezeule. Tout était là. Il y a eu, à l'époque, rappelez-vous, la première zone industrielle c'était la zone de Besançon-Thise-Chalezeule. Il n'y en avait pas d'autres ailleurs. Ce qui fait d'ailleurs que maintenant cette zone a vieilli et qu'il faudra un jour, certainement, penser à, que les gestionnaires pensent à lui redonner un coup de neuf.

Mais la première zone, ce n'était pas à l'Ouest, ce n'était pas au Nord, c'était à Chalezeule, COOP et la zone de BTC.

Ensuite, il y a eu, effectivement, de part la volonté de la Chambre de Commerce, la zone Nord d'Ecole-Valentin, que connaît bien Yves et Marcel. Et ensuite il y a eu l'autre zone de l'Ouest.

Maintenant je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a nécessité de développer à l'Est. C'est pour cela que nous nous battons depuis quelques temps pour avancer sur le projet des Marnières. Alors le projet des Marnières ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir, mais il faut que vous sachiez qu'il aurait déjà dû démarrer, mais qu'il y a des combats très, très durs, actuellement, qui se livrent là-bas entre les promoteurs, entre Carrefour et la société de promotion. Parce que, cela ne vous a pas échappé que la situation économique, pour l'instant, est difficile, et que les négociations sont très, très dures entre eux. Parce que, bien sûr, il faut qu'ils puissent mettre en place des aménagements qui soient finançables. Nous en sommes là. Nous avons d'ailleurs passé dernièrement des rapports, nous en repassons et je pense, j'espère que nous pourrons, assez prochainement, donner les premiers coups de pioche là-bas pour, effectivement, transformer la zone.

Donc je crois, si vous me le permettez, Monsieur COURBET, que c'est, on ne peut pas dire que on ne s'occupe pas de l'Est. Moi je n'y pense pas tous les matins en me rasant, pour reprendre une phrase célèbre...

M. COURBET.- J'espère.

M. LE PRESIDENT.- Mais vraiment, j'en parle beaucoup, et s'il y a des, effectivement, des inquiétudes, moi je suis prêt à aller en parler avec vous, pour lever ces inquiétudes, en vous amenant des choses concrètes.

M. COURBET.- Non, mais tout à fait...

M. LE PRESIDENT.- Et je voudrais dire aussi, une chose que j'ai oubliée, encore, et pour laquelle nous avons avancé, qui était une promesse depuis très, très longtemps, c'est la caserne des pompiers. Oui, bien, d'accord, mais enfin, sauf que...

M. COURBET.- Ça aussi, il y a un budget, c'est aussi un dossier qui est très brûlant, parce que, quand on a vu, quand il y a eu le feu...

M. LE PRESIDENT.- C'est le cas de le dire !

M. COURBET.- C'est un jeu de mots, parce qu'on en fait aussi à Roche, on est quand même un petit peu civilisé, et on a vu quand cela a brûlé à Deluz, on a vu que Besançon a mis 23 mn pour venir, et que, heureusement qu'il y avait Roche-lez-Beaupré à 17 mn, parce que sinon il n'y aurait plus rien du tout. Donc cela va être de plus en plus grave, c'est un autre débat. Mais la caserne, le jour où elle dépendra de Besançon je ne sais pas ce que Laissey va devenir, honnêtement. Deluz, Laissey, j'ai peur pour eux, mais bon, c'est autre chose ça.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, il faut constater qu'il y a aussi la volonté de l'Agglomération et du Département, parce qu'il y avait des priorités et il y a des conseillers généraux ici qui peuvent vous le dire. Il y a eu, il y a peu, un accord de passé entre le Président du Conseil Général et le Président de l'Agglo pour que la caserne là soit prioritaire, parce qu'il y a besoin effectivement de cette caserne. Alors après, quand la caserne sera là-bas, vous savez, il y a des normes très précises, tout cela c'est mesuré quasiment à la seconde près les temps d'intervention et nous, nous faisons tout, l'Agglo a fait tout ce qu'elle pouvait, le Département aussi, pour que la caserne démarre et je pense que cela va bientôt démarrer. C'est quand même quelque chose dont on parlait depuis une dizaine d'années, si ce n'est pas plus. Et donc c'est un élément supplémentaire pour dire que l'Est n'est pas, n'est pas oublié. Voilà. Mais j'irai vous rencontrer, je sais que là-bas dans le secteur vous faites de la bonne tête de veau, on peut même aller un jour manger la tête de veau là-bas pour clôturer les débats.

M. COURBET.- On aura plein de choses à discuter alors.

M. LE PRESIDENT.- Bon, voilà. Mais surtout je suis prêt à aller en parler avec vous, parce qu'on a beaucoup d'éléments positifs à donner. Par contre, pour les bus, ça je laisse Jean-Claude répondre.

M. ROY.- Oui. Monsieur le Maire, je vois que, une fois de plus je suis encore surpris de votre intervention et je suis obligé de vous rappeler deux points d'histoire : le premier point d'histoire, c'est que la navette de la Citadelle existait bien avant la naissance de la Communauté d'Agglo et que c'est la Ville de Besançon qui l'avait mise en place. Et quand le transfert s'est fait, au moment de la naissance de la Communauté d'Agglo, la contribution forfaitaire de cette prestation est intégrée dans la délégation de service public...

M. LE PRESIDENT.- Donc elle est payée par la Ville...

M. ROY.- Au titre de la Ville de Besançon. Donc si vous regardez le tableau de la page 119, vous regarderez que ce coût d'exploitation de la desserte qui devient une ligne 17 régulière, qui permet d'offrir, et c'est bien normal et c'est une demande forte, de tout le monde en Franche-Comté, que l'on ait une ligne régulière qui desserve, avec des niveaux d'offres différentes suivant l'année, en fonction de la période, vous avez vu qu'il y a 4 niveaux de services, c'est à la page 118, je ne pensais pas avoir besoin de préciser cela, mais quand même, c'est important de le faire. Donc le coût total de cette prestation pour l'année, c'est 198 800 €. Il y a 129 800 €, le reste c'est défalqué à la Ville de Besançon. Donc vous voyez pour le Grand Besançon, c'est 0. Le délégataire prenant le risque des recettes, parce qu'on n'est pas sûr que l'on aura un équivalent de recettes estimées dans ce tableau, mais on est sur le lancement d'un nouveau service.

Et puis le 2^{ème} point d'histoire que je voudrais vous rappeler quand même, à la naissance de cette Communauté on a créé un réseau d'agglomération sur un territoire de solidarité et il y a eu une volonté politique très forte que le réseau GINKO soit équitable et qu'on traite tous les habitants de cette Communauté de la même manière. Et tout le monde, dans toutes les communes, tous les habitants paient le même tarif, quel que soit le trajet qu'ils font. Et dans cette naissance du réseau d'agglomération, Roche-lez-Beaupré a été bien entendu inclus dans ce réseau pour un nombre de trajets, je viens de regarder, entre 10 et 15 allers et retours par jour qui desservent votre commune. C'est une bonne desserte qui dessert votre commune et au regard de ce que je viens de dire précédemment sur les prestations qui sont retirées à la Ville de Besançon, la Commune de Roche-lez-Beaupré à l'infini, n'aura jamais payé le service qui est effectué dans votre commune. Monsieur le Maire, vous le savez, je ne comprends pas que vous fassiez cette erreur.

M. COURBET.- Excusez-moi. Vous répondez à côté de la question, ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur ROY. Monsieur ROY, j'ai simplement dit qu'on demandait pour que les enfants de Roche et les enfants de l'Est puissent aller à la Piscine municipale, qui est quand même pour tout le monde, de faire un arrêt. Alors, on me dit que les bus ne peuvent pas passer, par contre, quand il y a, comment cela s'appelle, des clubs de tennis ou des choses comme ça, cela ne pose aucun souci. Alors moi je veux bien qu'on me dise ce qu'on paye, parce que Roche, quand même, on va, puisque vous causez d'argent, donner un petit peu d'argent, puisqu'il doit donner 370 000 €. Donc la moindre des choses, ce qui serait bien, c'est que nos enfants et les enfants des communes environnantes, on puisse faire juste un arrêt. Parce que c'est bien beau de dire qu'on paye l'infrastructure routière et qu'elle est faite pour tout le monde, mais ce serait bien aussi que les rochois et les gens d'un peu plus loin puissent en profiter un petit peu en faisant un arrêt.

Alors, après, vous, vous décidez que ce n'est pas possible, mais je pense, je ne comprends pas pourquoi je vois toujours des bus là-bas. Et je pense que c'est pour les enfants, ce n'est pas pour moi. La piscine, si je veux aller à la piscine, ma foi, j'irai peut-être sur Dijon parce qu'il y a des belles piscines là-bas. Mais c'est une pointe d'humour. Donc, Monsieur ROY, je ne vous demande pas de répondre à côté de la plaque. Nous ce qu'on veut, c'est juste avoir un arrêt pour nos enfants, l'été, pour qu'ils aillent à la Piscine municipale. Voilà.

M. ROY.- Je crois que je vous ai répondu, Monsieur le Maire, sur ce point précis, en vous disant qu'il n'était pas acceptable de laisser des enfants sur la Route Nationale, dans un lieu qui n'est pas sécurisé, mais on ne peut pas passer avec un bus dans le tunnel, vous le savez bien.

M. LE PRESIDENT.- Bon, écoutez, ce que je voudrais dire...

M. COURBET.- Vous êtes de mauvaise foi, Monsieur ROY...

M. LE PRESIDENT.- Oh non, attendez, Monsieur COURBET, bon, écoutez...

M. COURBET.- (Inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Oui, on ira voir. Ce que je veux vous dire, c'est d'abord, c'est que les bisontines, bisontins, vous accueillent volontiers dans leur piscine qu'ils payent, mais ça, on vous accueille volontiers là-bas. Et puis, deuxièmement, on regardera, j'irai voir avec vous, mais il n'y a pas de volonté, il n'y a pas de volonté de pénaliser, quel serait notre intérêt de pénaliser ? On regardera, je pense que si, je ne connais pas le problème en détails, j'irai voir avec vous avec plaisir. Si effectivement il y a un problème de passage, les bus il y a des gabarits. Bon, s'il faut se mettre, passer dans un tunnel et que le bus ne passe pas, cela pose un problème. Je ne sais pas si c'est ça. Attendez, moi ce que je vous propose, attendez, Monsieur le Maire, je vous propose d'aller voir là-bas, faire un tour sur l'Est, parce que, si on commence à discuter ici du gabarit des tunnels et des bus qui passent ou qui ne passent pas, j'irai voir avec vous là-bas. Promis. Alors on fait quand la tête de veau ? Ce n'est peut-être plus la saison, mais on fera des brochettes, d'accord. Allez, d'accord. Bien. O.k.

Alors, cette remarque étant prise en compte, vous, Monsieur Christian **BORNOT**, tu n'oublies pas que je dois faire un saut là-bas. Voilà. Enfin, même plus qu'un saut. Et on ira, parce que, s'il y a des soucis, moi j'aime autant qu'on en discute. De toute façon je vais y aller, je vais aller vous parler Transports en Commun en Site Propre. Avant le 30 juin je serai passé dans tous les secteurs, donc chez vous. Donc on pourra même... le... voilà, le 7 juin j'y vais.

M. COURBET.- Je suis en croisière.

M. LE PRESIDENT.- Ah vous êtes en croisière ! (Rires dans l'Assemblée) Ah, eh bien là, écoutez...

M. COURBET.- (Inaudible)... je n'ai jamais été conseiller ou quoi que ce soit et j'ai galéré pour apprendre un petit peu tout, le rôle de maire, je ne pensais pas que c'était aussi dur que cela, alors là je me permets de prendre des congés de temps en temps...

M. LE PRESIDENT.- Mais vous avez raison. Eh bien, Monsieur le Maire, afin de ne pas vous ôter le plaisir de votre croisière bien méritée, je retournerai une fois spécialement pour vous. Voilà.

M. COURBET.- (Inaudible)...

M. LE PRESIDENT.- Voilà. J'irai. Alors vous m'inviterez à prendre autre chose. Bon, alors, cette remarque étant prise en compte, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? C'est adopté et vous avez l'engagement du Président d'aller vous voir. Voilà.

Ensuite, rapport... tu as noté Christian ? Bon. Après, si je n'y vais pas, je vais me faire « engueuler ».

M. BAULIEU.- Tu risques d'y aller plusieurs fois.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Rapport suivant. Jean-Claude.

Rapport n° 2.3 - Avenants n°4 au marché d'affrètement des autocaristes pour le transport sur les communes périurbaines pour les lots n°1 à 5

M. ROY.- Avenants n°...

INTERVENANT MASCULIN.- (Inaudible)

M. ROY.- Donc il s'agit de l'avenant n°...

M. LE PRESIDENT.- Tais-toi, parce que, sans quoi, je raconte que tu es arrivé en retard. Je n'avais rien dit. Vas-y.

M. ROY.- Avenants n°4 au marché d'affrètement des autocaristes. Donc ce sont les autocaristes privés qui effectuent le service sur les 58 communes à travers 5 lots. Le présent rapport, comme le précédent, propose donc de passer, de prolonger la durée du contrat d'affrètement, du marché d'affrètement qui était prévu depuis le 1^{er} septembre 2007, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 août 2010. Compte tenu des travaux sur les quais et de la répercussion que cela peut avoir sur le réseau de bus urbain, mais aussi périurbain, compte tenu de cette évolution, il est proposé, pour mettre en harmonie ce marché d'affrètement avec la DSP, de porter ce contrat, lui aussi, jusqu'à la fin de l'année.

Donc par courrier en date du 15 avril dernier, le Préfet a émis, là aussi, un avis favorable à la prolongation de 4 mois de l'actuel marché d'affrètement au titre de l'intérêt général. La Commission d'appel d'offres du 1^{er} avril 2010 a émis un avis favorable. Et les avenants représentent 2 296 828,42 € HT, en valeur 2010.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Donc le rapport suivant concernant les haltes ferroviaires. Ce que je voulais vous dire, simplement, c'est que j'ai rencontré avant-hier, le Président de la SNCF, Guillaume PEPY, qui est passé me voir quelques instants à la Mairie et je lui ai dit combien nous étions, quand même, globalement pas satisfaits sur la desserte ferroviaire de Besançon-Viotte et même de Besançon-Franche-Comté-TGV, entre autres, par rapport à un certain nombre d'allers et retours sur Paris, en termes d'horaires. Ce n'est pas en termes de nombre, c'est en termes d'horaires. Et aussi pour aller vers Bâle et Francfort. Un certain nombre d'autres questions qui ont été évoquées, en outre vers Strasbourg, avec l'impatience que nous avons à voir se mettre en place ce qu'on appelle les TGV bolides, vous savez ceux qui font Strasbourg-Besançon-Lyon, et qui s'arrêtent une fois ou deux. Et donc il m'a promis qu'il y aurait une autre réunion rapidement ici, pour essayer de, cela dit la desserte de la Capitale franc-comtoise, se sera beaucoup améliorée. Il y a quand même un certain nombre de choses qui ne vont pas, donc je voulais vous informer que j'ai rappelé tout cela au Président de la SNCF, comme j'ai rappelé aussi un certain nombre de choses, en termes de maintien d'emplois, par exemple, sur Besançon. J'ai demandé qu'on maintienne les emplois au niveau de la, de la Traction sur Besançon et de la... je ne sais plus comment cela s'appelle, enfin, cela touche une soixantaine d'emplois et donc j'aurai très certainement des réponses prochainement. Comment cela s'appelle, je ne me souviens plus du nom... oui, c'est ça.

M. ROY.- Et à la City tu as réussi à garder RFF.

M. LE PRESIDENT.- Oui, autre chose que l'on a réussie, c'est important à dire, c'est que RFF devait peut-être partir à Dijon et nous avons réussi à garder les 60 emplois de RFF ici à Besançon, sur la City. Donc ce ne sont pas des choses dont on a beaucoup parlées, mais je profite de cela pour vous le dire car c'est quand même positif de garder ces emplois-là, ici, sur Besançon. Voilà. Alors maintenant on passe au rapport 2.4.

Rapport n° 2.4 - Convention de financement relative à l'étude d'avant projet et de projet pour l'aménagement des haltes ferroviaires du nord de l'agglomération bisontine

M. ROY.- Donc le 2.4 c'est une convention de financement pour la réalisation des travaux sur la ligne ferroviaire entre Besançon-Viotte et Besançon-Franche-Comté-TGV. Cela a été donc approuvé en décembre 2008 par le Grand Besançon et RFF. Ce dernier étant également Maître d'Ouvrage de l'opération depuis décembre 2009.

Ainsi ce rapport fait état des principaux éléments du projet de convention relatif aux phases d'avant projet et de projet pour l'aménagement de 3 haltes par le Grand Besançon et Réseau Ferré de France. Il est proposé de valider la convention de financement entre le Grand Besançon et RFF pour les études d'aménagement des 3 haltes ferroviaires. La phase de concertation préalable portera, elle, sur les 3 haltes, mais les phases d'études d'avant projet et projet porteront sur les 2 haltes de Miserey-Salines et d'Ecole-Valentin, puisque la halte des Portes de Vesoul est conditionnée au lancement d'aménagements de la zone d'activité. Voilà donc ce qui est proposé dans ce rapport, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci. Il n'y a pas de remarque ? Oui, Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Oui, voilà, j'ai une question de la part de Madame GELIN qui est absente pour des raisons de santé. Elle m'a demandé de la poser. C'est par rapport, si dans ces rapports d'études ou de pré études toutes les dispositions avaient été prises par rapport aux handicapés...

M. LE PRESIDENT.- Oui, bien sûr.

M. GIRERD.- Ou aux personnes ayant des problèmes de mobilité, avec des enfants et des trucs comme ça. Donc je vous pose la question et je voulais avoir la confirmation de votre part.

M. LE PRESIDENT.- Merci de la poser. Cela me permet de préciser une chose. C'est que cela avait été prévu, mais à l'époque on voulait faire payer la facture à la Ville de Besançon et à la CAGB, aux collectivités et nous nous y sommes opposés. Donc cela va être prévu, mais cela va être pris en charge effectivement par RFF. Bien sûr, il y aura, j'ai tout à fait les schémas en tête, entre autres des ascenseurs pour les personnes handicapées lorsqu'on viendra depuis le Nord, depuis la rue de Vesoul, puisque vous le savez, la gare sera ouverte au Nord. Et sur le projet actuel qui permettra d'entrer par le, actuellement, le niveau du parking dans la gare, là aussi, bien sûr, toutes les dispositions sont prises pour que la gare soit parfaitement accessible aux personnes à mobilité réduite. Et le financement, après discussions, a été pris en charge par RFF, et la SNCF, c'est RFF, là, ce n'est pas la SNCF, je crois. Voilà. Donc c'est une réponse...

M. ROY.- Et le projet des 3 haltes ferroviaires a été soumis à la Commission d'accessibilité qui était présidée par Jean-Jacques DEMONET...

M. LE PRESIDENT.- Et qui...

M. ROY.- Et le projet a été approuvé par cette Commission.

M. LE PRESIDENT.- Et vous pouvez être sûr que Jean-Jacques DEMONET il n'est pas là ce soir parce qu'il a la grippe, je crois, mais il est très attentif à cela. Bien, par rapport à cela, il n'y a pas d'autre remarque ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° 2.5 - Stratégie de concertation pour l'aménagement des haltes ferroviaires Nord
--

M. ROY.- Donc c'est la suite du rapport n°2.4 dans le cadre du projet de réaménagement de la liaison ferroviaire entre les 2 gares et de la création des 3 haltes ferroviaires sur le Nord de l'Agglomération. Il est proposé...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît !

M. ROY.- RFF qui est Maître d'Ouvrage entame la phase d'avant projet et de projet, dans le cadre de la concertation préalable au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. Se tiendra donc cette concertation préalable entre le 14 juin et le 9 juillet. Elle permettra donc d'informer le grand public de façon complète et précise sur le projet et la méthode employée, afin de faciliter son appropriation. Il s'agira de recueillir un premier avis de la population sur le projet avant la phase d'enquête publique à proprement parler. Donc la stratégie de concertation, je ne vais pas la détailler, elle est explicitée dans les deux pages 135 et 136.

Simplement vous dire que des réunions d'information préalable ont déjà eu lieu, notamment avec les services de la Préfecture et le SGAR au mois d'avril. Et puis les 2 et 3 juin nous allons rencontrer différentes associations et les professionnels directement concernés, notamment Valparc, Interval, la CCI et le Medef.

Et puis les réunions publiques qui vous sont précisées à la page 4, je peux vous donner les dates :

- le quartier Nord de Besançon, directement concerné, ce sera le 24 juin,
- en mairie d'Ecole-Valentin, le 29 juin,
- dans la commune de Miserey-Salines, le 1^{er} juillet,
- et puis la réunion générale où toute la Communauté d'Agglomération bisontine sera invitée, ce sera donc le 5 juillet.

Voilà pour ces réunions.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.
Economie et Emploi, Jean-Pierre MARTIN.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Projet d'aménagement du Parc tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus – Bilan de la concertation

M. MARTIN.- Bien, alors, bilan de la concertation concernant le Parc tertiaire de la Gare TGV à Auxon. Je rappelle que c'est une délibération du 9 novembre 2007 qui a lancé la concertation préalable à l'aménagement de ce Parc et en a défini les modalités.

Donc cette concertation a été mise en œuvre pendant toute la phase de réalisation des études préalables et s'est déroulée selon les modalités suivantes que je ne vais pas vous détailler mais lister quand même :

- mise en ligne d'informations sur le portail web du Grand Besançon,
- mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation au siège de la CAGB et sur le portail web,
- insertion d'articles, à la fois dans le magazine du Grand Besançon et dans les journaux locaux,
- et puis il y a eu 2 réunions publiques de présentation le 22 septembre, avec 6 associations qui oeuvrent sur l'environnement, et puis avec la population il y avait une cinquantaine de personnes, réunions que nous avons co-animées avec Serge, donc Maire d'Auxon-Dessus, que je remercie parce qu'il a beaucoup œuvré au cours de ces réunions.

Et donc je passe sur les expositions de panneaux et les observations qui ont été formulées au cours de ces deux réunions ont été réparties en 4 grands thèmes que vous avez ici :

- sur la préservation du milieu, mise en place de mesures compensatoires, eh bien, je passe, puisque Monsieur le Préfet les a validées,
- sur le trafic, accessibilité et stationnement. Concernant le trafic, il y a, ce que nous avons noté, c'est qu'il y a des démarches qui sont en cours pour la mise en 2 x 2 voies de la RN 57 par l'Etat et pour la création d'une nouvelle RDI par le Conseil Général. Donc là je demanderai peut-être à Gérard GALLIOT, conseiller général, s'il peut nous apporter un point d'éclairage sur l'état d'avancement de ce dossier par rapport à la RDI. Et puis sur l'organisation des lignes GINKO, liaisons douces, tout cela, il n'y a pas de souci. Je continue. Concernant les parkings... j'ai dit une bêtise, non ? Concernant le stationnement, je rappelle que nous avons le parking de la Gare, un parking de 1 000 places.

Que nous avons donc fait le pari d'engager des parkings dits « en silo » pour éviter d'imperméabiliser trop de terrains, et ces silos vont pouvoir contenir environ 1 800 véhicules lorsque la zone sera complète. Ce que je voudrais simplement dire par rapport à cela, c'est que nous sommes partis sur un ratio de une place de stationnement pour 50 m² de S.H.O.N. soit pour environ 2 ou 3 emplois. C'est un ratio qui correspond au ratio de la Ville de Besançon qui bénéficie elle aussi d'un réseau de transport important, voire plus important peut-être que la zone d'Auxon, dont j'ai parlée, les GINKO et les liaisons douces. Donc ces parkings à 3 niveaux seront modulables et évolutifs en fonction des besoins,

- sur la programmation je n'ai rien d'autre à ajouter,
- sur l'approche environnementale, c'est surtout la reconnaissance en zone, en ZNIEFF I, donc la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Donc celle-ci a été reconnue et prise en compte dans l'étude d'impact. Monsieur le Préfet a validé également le travail qui a été fait par la CAGB.

Donc là-dessus tout va plutôt bien. Voilà ce que je peux dire sur ce bilan de concertation, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Serge.

M. RUTKOWSKI.- Oui, j'ai quelques remarques à faire, donc concernant ce rendu de concertation. Concernant les mesures, le partenariat, la mise en œuvre entre les mesures compensatoires avec le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ognon, je l'ai indiqué à plusieurs reprises, que j'aurais bien aimé que cela soit fait avec les communes avoisinantes, puisque cela fait quand même un an que l'on travaille sur ce périmètre pour trouver les mesures compensatoires. Et je me rends compte que sur le dossier un accord a été conclu le 6 janvier, alors que je suis intervenu à plusieurs reprises, et même au-delà du 6 janvier et on m'a toujours dit que « rien n'était signé ». Et je me rends compte que sur le rapport un partenariat pour la mise en œuvre de mesures compensatoires a été conclu le 6 janvier avec le Syndicat mixte. Je suis étonné puisqu'on m'a toujours dit que cela resterait vraiment sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération. J'ai aussi certaines questions sur...

M. LE PRESIDENT.- Là moi je ne peux qu'être d'accord avec ça. Je ne connais pas les raisons mais il faut voir...

M. MARTIN.- Non, mais avec les communes il n'y a pas de souci. Voilà.

M. RUTKOWSKI.- Non, mais cela fait un an que l'on travaille sur les mesures compensatoires à trouver sur le secteur, et sur le rapport c'est marqué le 6 janvier cela a été conclu.

M. MARTIN.- C'est leur PLU. Ils ont leur PLU, ils travaillent là-dessus. On est d'accord avec eux là-dessus, il n'y a pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais s'il y a un accord qui a été conclu.

M. RUTKOWSKI.- Oui, avec le Syndicat mixte, alors que j'ai toujours dit... et on arrive à la fin de notre mesure compensatoire, des mesures compensatoires, donc je suis étonné que cela a été conclu le 6 janvier alors que je demandais depuis un certain temps d'attendre que nous ayons fini nos études.

M. LE PRESIDENT.- Oui c'est vrai, on peut, ce n'est pas illégitime comme demande.

M. MARTIN.- Non.

M. RUTKOWSKI.- Pour la 2 x 2 voies, sur la 57, donc effectivement, on peut y revenir sur la RDI aussi. On a quand même une gare qui est faite sur un territoire fortement chahuté, sans accès routier structurant pour y mener, puisque on connaît le délai qui a été donné pour la 2 x 2 voies, la 57, cela a été repoussé à 10 ans.

Sur la RDI le Conseil Général nous annonce 2014 au mieux, sur la réalisation de la RDI et je crains même que cela déborde au-delà de 2014.

Donc quand on m'apporte quand même sur un certain nombre de véhicules venant à la gare, cela nous fait quand même 14 000 véhicules en plus qui viendrait à cette gare.

M. LE PRESIDENT.- Combien tu dis Serge ?

M. RUTKOWSKI.- 14 000 véhicules, c'est ce qui est sur le rapport. 14 000 véhicules/jour qui viendraient à cette gare en plus de la circulation actuelle.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, non... non pas par jour.

M. RUTKOWSKI.- 4 400 véhicules/jour et 10 000 véhicules, de 6 à 10 000 pour la ZAC. Donc cela fait bien 14 000, même un peu plus.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, mais pas pour la gare.

M. RUTKOWSKI.- Sans compter la circulation actuelle qui est de plus en plus forte sur la RDI.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. RUTKOWSKI.- Donc j'avais toujours dit que je m'opposerais à cette ZAC si nous n'avions pas des accès structurants pour empêcher le flux polluant sur les communes voisines et les accès de débrouille pour arriver à cette gare. Donc je déplore qu'il n'y ait pas eu de tractation qui soit faite aux différentes collectivités pour arriver à l'ouverture de cette gare avec des accès structurants.

Pour les parkings sauvages, donc c'est vrai que tout a été mis en œuvre, puisqu'on est à 800 m de la gare. Mais je vois quand même que cette ZAC va être en construction pendant 20 ans. Sur le rapport on avait annoncé 10 ans, c'est 20 ans.

M. LE PRESIDENT.- Non mais Serge, Serge, on n'en sait rien.

M. RUTKOWSKI.- C'est dans le rapport, donc soit on ne le sait pas et on ne le met pas, soit si on le met, cela pose problème.

M. LE PRESIDENT.- Alors moi je pense qu'il faut mettre, comme diraient les artilleurs, pour tuer le temps, le canon à refroidir un certain temps.

M. RUTKOWSKI.- Un certain temps. Parce que le problème c'est qu'on a une gare quand même en « cul de sac ».

M. LE PRESIDENT.- Parce que, honnêtement, moi je sais que cela sera long, mais te dire c'est 10 ans ou 20 ans, je n'en sais rien. L'honnêteté c'est de dire que cela va se faire. Oui, cela va prendre du temps et qu'il faudra au fur et à mesure, parce que bien malin celui qui, aujourd'hui, peut dire quand est-ce qu'on aura rempli la zone.

M. RUTKOWSKI.- Je vais y venir, Monsieur le Président, le problème c'est qu'on a une zone en « cul de sac » avec une gare qui est tout au fond, bien sûr, et pendant 10 ans ou 20 ans, nous allons circuler au milieu des travaux. C'est très valorisant pour le secteur. C'est-à-dire que les gens qui vont venir à la gare ou qui vont s'arrêter en gare, vont voir une gare pendant 20 ans en construction.

M. LE PRESIDENT.- Non, je...

M. RUTKOWSKI.- Mais si, on a 800 m, puisqu'on passe au milieu de cette ZAC pour aller à la gare. Donc pendant tout ce laps de temps nous allons avoir des camions puisqu'elle est en « cul de sac », nous allons avoir des camions qui vont sortir de là, il y aura des terrassements pendant 20 ans. C'est très valorisant pour le secteur. J'avais dit qu'il fallait qu'on mette tous nos efforts pour construire cette gare le plus rapidement possible, pour que ce soit une gare valorisante, avec un périmètre qui la valorise autour et je me rends compte qu'on met sur 20 ans la construction de cette ZAC. Donc c'est encore un problème sur le secteur. Et ce sont tout des points que j'ai soulevés à maintes et maintes reprises et je vois que rien n'est pris en compte.

M. LE PRESIDENT.- Non. Alors, concernant l'accord qui aurait été signé en janvier, on va vérifier. Moi je ne me souviens pas avoir signé quelque chose. Mais bon, ils m'ont peut-être glissé ça entre deux parapheurs, je ne sais pas. Moi je ne me souviens pas avoir signé cela.

Concernant maintenant la RDI, c'est effectivement un vrai sujet qui impacte le département. Donc les renseignements que nous avons pris auprès du Vice-Président chargé des routes, à savoir Vincent FUSTER, qui est très attentif à cela, lui, il est plutôt optimiste. Alors bon, je sais qu'il y a un doute par rapport à cela, moi je m'en étais entretenu avec le Président du Conseil Général qui avait confirmé ce qu'avait dit son Vice-Président. Je crois que tu dois voir le Président ces jours-ci, je crois.

M. RUTKOWSKI.- Demain, demain après-midi.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, donc, tu vois je suis bien renseigné. C'est demain après-midi, tu pourras lui demander. Moi j'irai, comme tu me l'as demandé, te rencontrer, je crois, le 9 juin. Donc, effectivement, dire que la gare, là-bas, les aménagements, cela va se faire en un an ou deux, ce serait mentir, dire qu'il n'y aura pas de travaux, ce serait aussi mentir, mais je crois que, lorsque la gare sera fonctionnelle, on veillera à ce que cela soit... parce que, même nous, on a intérêt, on ne va pas pouvoir commencer à, on ne va pas faire les travaux sur l'ensemble des parcelles. Il va falloir, il y a des problèmes de viabilité, d'amener des réseaux d'eau, d'assainissement et on va faire cela par bloc.

Et cela prendra, effectivement, un certain temps. On voit bien que la zone, je vous donne un exemple, la Zone Lafayette, vous connaissez à Paris, à Planoise pardon, on vient de la terminer (Rires). Oui, bon, Lafayette, vous savez, bon, Lafayette nous voilà, bon. Lafayette, vous savez que c'est à Planoise. Il y a 20 ans qu'elle a été commencée. Est-ce que vous aviez le sentiment quand vous passiez à Planoise pour aller chez Schlumberger depuis 15 ans, vous étiez dans une zone en travaux ? Non. Ce n'était pas des tas de terre en permanence. Il y aura des travaux dans ce secteur de la gare, pendant, je dirais, une dizaine d'années. Après, le temps, le temps, cela va dépendre, effectivement, de la situation économique, de ce que nous pourrons faire. Et on veillera, on veillera, effectivement, à ce que cela soit par zone.

Même d'un point de vue économique, Serge, on n'a pas intérêt à construire partout. Parce que, quand on construit, ce qui coûte le plus cher pour les aménageurs, c'est effectivement de tirer les réseaux, de faire les routes, d'amener l'eau, l'électricité, les égouts. Si on ne vend pas de terrains dessus, on ne peut pas récupérer.

Je vais vous donner un autre exemple. La zone, chez toi, là-bas, pas celle de Chemaudin, non pas celle-là, pas la zone de Chemaudin, je le dis plus ça, celle d'à-côté, bon, elle est, pour l'instant, elle va peut-être, elle aussi, se faire sur 20 ans, peut-être, mais tu remarqueras en passant qu'on n'a pas fait sur toute la zone, on fait par tranche. Et je regardais hier encore, non ce n'est même pas hier, c'est ce matin en revenant de Dijon, je m'apercevais qu'on en est aux finitions, et que la première partie de la zone, c'est en train d'être terminé, il y a deux ans que c'est commencé et la première partie de la zone elle va être totalement acceptable, d'un point de vue visuel, au bout de deux ans. Mais on fera le reste après. Ce n'était pas ça ta question ?

M. RUTKOWSKI.- Si, tout à fait. Vous comparez la zone d'Auxon à différentes zones. Je vous rappelle qu'Auxon, on est quand même sur un seul axe, qui mène sur un point bien précis qui est la gare en « cul de sac »...

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais, ça je sais.

M. RUTKOWSKI.- Et nous sommes en forêt. C'est-à-dire que nous ne sommes pas...

M. LE PRESIDENT.- C'est plus difficile, d'accord.

M. RUTKOWSKI.- C'est beaucoup plus difficile, d'accord, et je vous fais le pari que si ça dure pendant 20 ans, pendant 20 ans, on est dans une zone humide, les routes seront toujours boueuses comme elles le sont actuellement, on ne pourra pas faire autrement. Et je vous promets que ce sera toujours une zone qui aura l'impression d'être en travaux.

M. LE PRESIDENT.- Non, moi je ne pense pas.

M. RUTKOWSKI.- Et avec ça, pour avoir visité la zone de Valence, la gare de Valence, qui était quand même avec une zone d'activité autour, en travaux, en travaux, le problème majeur qu'il y a eu, parce qu'on parlait des parkings sauvages, c'est que quand vous avez des travaux, vous avez du parking sauvage partout. Parce que rien n'est fermé, rien n'est structuré et les gens vont se garer partout. Donc c'est ce qu'il va y avoir sur la zone et la police reste quand même à la charge du Maire. Je ne me vois pas, moi, maire d'Auxon-Dessus, faire venir la fourrière pour enlever des voitures ou verbaliser, parce que nous n'avons pas de police municipale. Donc vous comprenez bien que c'est une zone qui est très sensible.

M. LE PRESIDENT.- Alors, bon, juste pour terminer. Vas-y, puis je, vas-y.

M. MARTIN.- Oui, sur la zone, sur l'aménagement, on n'en est encore pas là, mais, on a bien vu, il y a la phase I, donc on a côté Auxon-Dessus et côté gare, donc c'est-à-dire que toutes les canalisations seront tirées sur l'ensemble. Donc tous les réseaux sont déjà en place, on n'aura pas à revenir sur la zone du milieu. Ce sera le terrassement, mais c'est vrai que c'est un peu humide.

Pour répondre à la première question, par rapport à l'accord, conclu, je lis, puisqu'on m'a envoyé le petit message : « l'accord conclu, validé par une délibération précédente au niveau de la CAGB dit : on fera avec le Syndicat mixte, sauf si on peut faire avec les communes, délibération approuvée à l'unanimité à l'époque » donc on peut faire avec les communes, il n'y a aucun problème. Le rapport n'a peut-être pas été adapté. Voilà.

M. RUTKOWSKI.- Le rapport n'a pas été adapté.

M. LE PRESIDENT.- D'où ta vigilance, nécessaire.

M. RUTKOWSKI.- Voilà. Tout à fait.

M. MARTIN.- C'est très bien. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Alors, quand au reste. Vous savez, Serge, je ne veux pas essayer de te convaincre, mais il y a une raison essentielle pour que cela ne reste pas comme ça pendant 20 ans. C'est que cette gare-là, la gare de Besançon-Franche-Comté-TGV, cela va être la vitrine de la Franche-Comté. On n'a pas intérêt que les milliers de voyageurs qui vont venir par là chaque année, ils débarquent au milieu d'un terrain de manœuvres. Donc on devra être attentif. Dire qu'il y aura des travaux, qu'il y aura encore de la boue sur les routes, certainement, mais je pense que l'on sera attentif à cela. Parce que ce n'est pas notre intérêt. Quant à la durée, je te répète, je n'en sais rien.

M. RUTKOWSKI.- Non, parce que je vous parle de la zone d'aménagement, mais on peut remonter jusqu'à la 57 qui sera en travaux dans 14 ans ou dans 10 ans, la RDI en 2014 et la ZAC. Ce sont tous des axes structurants pour y aller. On n'a rien de valorisant de faire ça.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GALLIOT.

M. GALLIOT.- Oui, non mais tout simplement parce que...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Conseiller général...

M. GALLIOT.- Jean-Pierre MARTIN m'y a invité, et puis que vous m'y invitez, Monsieur le Président, je ne veux pas apporter des réponses sur les calendriers, parce que je crois qu'on est tous d'accord, cela ne pourra pas se faire dans un délai très proche, 2014 reste quand même une date raisonnable. Je suis optimiste comme Vincent FUSTER. C'est que cette RDI se fera. Mais je crois qu'il faut quand même bien comprendre qu'on est tous regroupés aujourd'hui, que ce soit la Communauté d'Agglomération, le Département et les communes, pour avoir une certaine ambition sur cette zone. Le Département l'a dit, Claude JEANNEROT l'a dit à plusieurs reprises,

M. LE PRESIDENT.- Et nous, et nous aussi.

M. GALLIOT.- On reste convaincu et sur un secteur qui m'est cher, c'est de continuer avec un véritable développement. Et je ne me vois pas aller dans mon salon de coiffure, j'en ai encore un tout petit peu besoin, ou chez mon cordonnier uniquement dans cette zone. Je crois qu'il y a une ambition plus forte. J'ai beaucoup de respect pour les cordonniers et les salons de coiffure et les coiffeuses, mais c'est pour aller vraiment dans une zone franchement dynamique, qui nous permettra, effectivement, d'apporter un certain rayonnement.

Alors, je rejoins complètement ce qui est dit, mais on est, je crois qu'on est tous d'accord. Si nous avons participé à un PLU commun, c'est bien parce que nous sommes fortement engagés. Si nous avons mis 50 M sur la 57 et mis 50 M sur la LGV, ce n'est pas pour s'arrêter devant la DI. La DI c'est un engagement qui a été pris. Mais je crois qu'il faudra bien comprendre qu'elle ne peut se faire que si le PDMI est structuré et donné. On ne va pas faire une DI à l'aveuglette. Est-ce que c'est 2 x 2 voies ? Est-ce que c'est 2 x 1 voie ? On sait qu'on doit sécuriser absolument le giratoire, en tous les cas, le diffuseur qui deviendra, qui fera la connexion entre la 57 et la DI. Et on sait aussi qu'on ne doit pas rabattre les véhicules de la 57 sur la DI au sein du village d'Auxon.

Donc tout ça ce sont des éléments techniques, bien évidemment, qui sont en étude aujourd'hui, et tant qu'on n'aura pas fixé, figé, ou au moins gravé dans le marbre le projet exact de la 57, il est difficile de dire : « on fait la DI ». Tout le monde d'ailleurs nous le reprocherait. Aujourd'hui on compte notre argent partout, on ne va pas faire 2 x 2 voies si jamais la 57 n'aboutissait pas sur un projet à 2 x 2. Ce serait stupide et je crois que personne ne le comprendrait.

Donc je crois qu'aujourd'hui il faut être optimiste sur le projet, je ne vois pas comment on peut arrêter le développement autour de cette gare. La DI se fera, simplement il y a encore à patienter peut-être quelques mois avant d'avoir un résultat de l'Etat. C'est vrai que l'on attendait beaucoup plus fin 2009, mais tout d'un coup c'est tombé comme ça, eh bien il y a un petit peu moins sur ce secteur. Mais il faut quand même espérer qu'on ne s'arrête pas en si bon chemin.

Alors on nous demandait, au Conseil Général, de mettre encore 4 sous, on a déjà mis 50 M sur la LGV, 50 comme je vous disais sur la 57. Evidemment un jour on nous a dit : « Ah, eh bien, on décroise tout, cette fois-ci, promis juré, vous, vous prenez les 144 km de départementales, vous les mettez dans le pot commun, et vous, le Département, citoyens du Doubs, vous payez » c'est ce qu'on fait. Mais là, effectivement, sur la 57, on doit s'en arrêter là. Il y a à un moment donné où on ne peut plus mettre, puisqu'on nous a promis que chacun était dans son camp. Donc il y a une 57, c'est l'Etat qui s'en occupe, il y a 140 km supplémentaires sur les départementales, on s'en occupe. Donc je crois qu'aujourd'hui il y a un déclenchement qui peut être donné uniquement quand la 57 sera bien figée. Et à ce moment-là, je crois qu'on pourra déclencher. Mais 2014 ne semble pas, non plus, une échéance forcément dramatique dans un projet aussi important.

Voilà, c'est tout ce que je pouvais dire. Alors, je sais que demain le Maire doit rencontrer, Serge doit rencontrer le Président, qui apportera, ce sera, je dirais, son métier, d'apporter d'autres précisions dans le domaine d'un échancier, peut-être en sait-il un peu plus. En tous les cas il est intervenu à plusieurs reprises dans son rôle de parlementaire, auprès du Ministre, par des questions, pour avoir des réponses avec des promesses. Eh bien, moi, je crois aux promesses. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bon, Marcel.

M. FELT.- La DUP sur la Nationale 57 c'est une 2 x 2 voies, donc pourquoi là il y a encore un doute là-dessus ? Il ne peut pas y avoir de doute.

M. LE PRESIDENT.- Il y a encore un doute.

M. FELT.- Un doute sur le dessin final, nous n'avons pas d'engagement. Et j'ajoute qu'il y a un recours, j'ai oublié de le dire.

M. LE PRESIDENT.- Il y a un recours surtout.

M. FELT.- Il y a un recours, en cours.

M. RUTKOWSKI.- Ah oui, je sais bien, parce que j'y suis, moi.

M. FELT – Non, mais sur la théorie c'est une 2 x 2 voies, cela ne peut pas être autre chose.

M. GALLIOT.- Non mais on arrête, pour autant, pour autant...

M. LE PRESIDENT.- Serge.

M. GALLIOT.- Au niveau technique l'étude continue au niveau du Conseil général, les acquisitions sont, je dirais, dans les cartons. Simplement, est-ce que c'est 2 x 2 et au niveau du diffuseur ? Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Serge.

M. GALLIOT.- Ou 2 X 1.

M. RUTKOWSKI.- Oui, dans 1 an et demi je me rends compte que la gare est opérationnelle et que l'on est seulement en train de réfléchir si l'on fait une 2 x 2 voies et si la 57 se fera.

On a quand même investi des fonds publics à hauteur de 260 000 €, 260 M€, 260 M€ dans le secteur, sans qu'on ait de réels projets vraiment ambitieux sur le secteur. Je suis le coordinateur, je suis le coordinateur sur la révision des 4 PLU qui touchent, qui bordent la gare. Je me rends compte que c'est une zone qui est très sensible parce que nous avons deux communautés de communes différentes, on a deux cantons différents. On a la Haute-Saône qui est très proche, qui, elle, mite le secteur par des petites zones d'activité, qui viendront concurrencer forcément la ZAC que nous avons mise en place. Donc il manque vraiment une coordination sur le secteur ou une structure qui viendrait gérer et mettre un peu d'ordre dans tout cela.

M. LE PRESIDENT.- Bien. De toute façon il y a une raison quand même pour laquelle il faut avancer, c'est qu'il y a déjà des investisseurs qui attendent.

M. MARTIN ?- Il y en a 3.

M. LE PRESIDENT.- 3 investisseurs déjà qui attendent, donc raison de... Oui, Monsieur OMOURI.

M. OMOURI.- Juste, très rapidement, Monsieur le Président. Là on parle d'une nouvelle ZAC grâce au TGV. Vous avez dit, il me semble, il y a 1 an et demi que, Auxon, pourrait devenir une zone High-Tech. Vous avez dit cela au Conseil municipal.

M. LE PRESIDENT.- Je le dis toujours d'ailleurs.

M. OMOURI.- Voilà. Et je voulais vous poser la question de savoir si on avait pensé à un aménagement pour faire la fibre optique, la venue de la nouvelle vedette fibre optique qui va peut-être arriver d'ici quelques années. Alors peut-être, je pense que l'on doit, qu'on ne doit pas passer à côté de ça, donc savoir si... C'est pour ça, dans le rapport, je ne vois pas défini que cette zone serait vraiment la plus grande zone économique de la Franche-Comté. Donc qu'on puisse réfléchir à la fibre optique, comme on doit peut-être aménager des voies, donc...

M. LE PRESIDENT.- D'accord, je vais vous répondre. Vous imaginez bien qu'on ne va pas, alors que nous avons le réseau « Lumière » à Besançon, que l'ensemble de nos zones économiques sont desservies par la fibre optique, vous n'imaginez pas un seul instant que nous fassions une zone où nous espérons 100 000 m² de S.H.O.N. sans la fibre optique. Bien sûr qu'il y aura la fibre optique, qu'il y aura le haut débit, peut-être même le très haut débit, et que tout cela est mis en place par un syndicat mixte qui s'appelle le Syndicat Lumière. Bien sûr, c'est évident.

M. OMOURI.- Il faudrait que dans le rapport on l'indique.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais on ne peut pas tout indiquer, la couleur du béton sur les routes... bon.

M. MARTIN.- On n'en est pas là encore dans le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Bien, alors maintenant attendez, moi je mets cela, Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, juste un mot, Monsieur le Président, pour souligner, en toute sérénité, que le dialogue entre le maire d'une commune la plus formidablement impactée par ce séisme qu'est l'arrivée de la LGV et le Président de la Communauté d'Agglomération, dialogue très, très fort, révèle une fois de plus la nécessité, en effet, d'avoir une gouvernance, d'anticiper sur une gouvernance qui dépasse notre périmètre. Ce à quoi aurait finalement servi l'idée de pays.

M. LE PRESIDENT.- Ah !

M. ROSSELOT.- Une gouvernance... (brouhaha) mais non mais... je ne comprends pas, notamment mes collègues de Besançon, qu'ils soient comme ça, ébahis, sourire aux lèvres devant les 371 pays qui ont été signés dans l'ensemble de la France, qui ont servi à deux choses : à amener de l'argent et puis à préfigurer, à préfigurer justement les nouvelles gouvernances territoriales. Moi je vous répète, puisque vous le prenez comme ça, que c'est une aberration, que c'est tout sauf préparer l'avenir que de se contenter de ne rien faire face à 10 unités de commandement, 10 unités de commandement. Ah, on va gagner la guerre avec ça. Dix capitaines qui se connaissent à peine, même pas, entre Besançon et Vesoul. Neuf communautés de communes, neuf communautés de communes et une communauté d'agglomération. Et là-dessus je ne comprends pas qu'on n'anticipe pas. Et le dialogue qui vient d'avoir lieu révèle, révèle, il y en aura d'autres qui vont révéler cette grande carence. Ce n'est pas comme ça qu'on gouverne. Je m'excuse mes amis, cela vous fait rire, mais ce n'est pas comme ça qu'on prépare l'avenir.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci pour ce propos que vous avez déjà...

M. ROSSELOT.- Ben oui...

M. LE PRESIDENT.- développé au moins 50 fois...

M. ROSSELOT.- Mais oui, mais vous ne savez dire que ça, je répète, mais répondez à ça. Répondez, vous ne savez dire que ça.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT...

M. ROSSELOT.- Cette gouvernance, il n'y en a pas, qu'est-ce que vous projetez ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT...

M. ROSSELOT.- Qu'est-ce que vous projetez ? Plutôt que de me dire « vous dites toujours la même chose ». Qu'est-ce que vous projetez ?

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai déjà répondu, vous ne me referez pas le coup du Conseil municipal de l'autre fois, j'ai déjà répondu à cette question-là, comme à la question de la Caserne Vauban, vous allez certainement trouver...

M. ROSSELOT.- Mais où sont les problèmes ?

M. LE PRESIDENT.- Bien, moi...

M. ROSSELOT.- Les réponses de fond ? C'est ça que j'attends.

M. LE PRESIDENT.- Bien, moi je ne vous réponds pas. Voilà.

M. ROSSELOT.- Ah oui.

M. LE PRESIDENT.- Vous direz « le Maire ne m'a pas répondu ».

M. ROSSELOT.- Merci ! On en sait beaucoup plus !

M. LE PRESIDENT.- Quels sont ceux par rapport à ce rapport qui sont contre ?

M. ROSSELOT.- C'est une carence, c'est tout ce que c'est !

M. LE PRESIDENT.- Il n'y en a pas qui s'abstiennent ? 1, je reprends, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. C'est adopté. Le rapport suivant. Donc je pense qu'effectivement il y a une nécessité demain d'en discuter avec le Président du Conseil Général.

Rapport n°3.2 - Parc Tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus – Dossier de création de ZAC

M. LE PRESIDENT.- Le parc tertiaire de la gare TGV, demande de création de ZAC. Et je le dis spécialement à l'attention du maire, c'est pour lancer effectivement les procédures administratives, cela ne veut pas dire qu'on va commencer à creuser. Et que le moment venu, effectivement, il y a toujours possibilité, je ne le souhaite pas, il y a toujours possibilité d'abandonner si on le décidait, mais ce n'est pas pour ça qu'on le fait. C'est simplement pour ne pas perdre de temps, parce que, comme le disait tout de suite Jean-Pierre, il y a déjà des entrepreneurs, des entreprises, donc des emplois, des gens qui sont intéressés. Il faut que l'on avance, même si l'on comprend, et c'est le rôle du maire, moi je n'en veux pas, je n'en tiens pas rigueur à Serge RUTKOWSKI, c'est le rôle du maire de poser ces questions et c'est notre rôle à nous de trouver des solutions. Voilà. Donc, très rapidement, peut-être, en un mot, dire pourquoi on...

M. MARTIN.- J'ajouterai, j'ajouterai que la CAGB évidemment souhaite également une bonne desserte et que lors de la délibération que nous avons prise pour déclarer cette Zone d'Intérêt Communautaire le 21 décembre 2009, nous avons précisé que la réalisation effective de la ZAC sera soumise à la mise en place d'une bonne accessibilité routière. Donc ça c'est écrit noir sur blanc... Cela va bien dans le sens.

M. LE PRESIDENT.- Après ça veut dire : qu'est-ce que l'on appelle une bonne accessibilité ?

M. MARTIN.- Voilà, bon, oui.

M. LE PRESIDENT.- Je reconnais que ça c'est...

M. MARTIN.- On l'a quand même écrit.

M. LE PRESIDENT.- On l'a écrit. Je reconnais que cela peut être...

M. RUTKOWSKI.- C'est pour cela que nous avons toujours soutenu le projet de ZAC...

M. LE PRESIDENT.- Toujours.

M. RUTKOWSKI.- Jusqu'à un certain point parce qu'on a dit qu'on n'irait pas jusqu'au bout si on n'avait pas une bonne accessibilité à celle-ci. On monte d'un cran, on s'abstient sur ces projets pour montrer que nous n'irons pas plus loin si nous n'avons pas satisfaction.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison, je comprends tout à fait cette abstention. Quels sont ceux qui s'abstiennent donc... 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. J'avoue ne pas comprendre pourquoi, autant le Maire, là, je comprends, mais enfin bon, peu importe. Quels sont ceux qui sont contre ? Les autres sont pour. Ensuite, donc le projet Hobbit.

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence – Projet Hobbit

M. MARTIN.- Le projet Hobbit. Il s'agit d'un projet qui vise à développer un nouveau concept d'implants hybrides résorbables constitués d'une matrice polymère et de charges céramiques bioactives.

Donc ce projet Hobbit associe la société bisontine Statice Santé. Et ce projet a été expertisé par OSEO et peut faire l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 50 000 € sous forme de subvention à Statice Santé.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Il y a des remarques ? Des Observations ? Je n'en vois pas. Suivant.

Rapport n°3.4 - MICRONORA 2010 – Participation financière

M. MARTIN.- MICRONORA 2010. Le présent rapport porte sur la demande de subvention, à hauteur de 20 000 €, de l'association MICRONORA pour l'organisation, dans le cadre de l'édition 2010, d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté.

Rapport n°3.5 - Promotion économique - Soutien financier à l'organisation de la 7^{ème} édition des Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2010

M. MARTIN.- Soutien financier à l'organisation de la 7^{ème} édition des Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2010 et il est demandé une subvention, à hauteur de 2 000 €, que l'on attribuera à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie qui est chargée de cette organisation.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas de remarque ? Adopté.

Rapport n°3.6 – Cré-Entreprendre Initiative – Abondement du fonds prêts d'honneur et financement de l'animation

M. MARTIN.- Abondement du fonds de prêts d'honneur et financement de l'animation de Cré-Entreprendre Initiative. Eh bien donc le présent rapport porte sur le bilan d'activité 2009 de Cré-Entreprendre Initiative en vue du versement de la contribution financière annuelle de la CAGB (22 867 €) au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour l'année 2010 et de sa participation financière à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par CEI.

Rappel qu'en 2009 CEI a renforcé les fonds propres de 30 porteurs de projet qui ont créé ou repris 29 entreprises sur le territoire de la CAGB, ayant généré à ce jour la création ou le maintien de 58 emplois.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. MARTIN.- Donc conformément à la convention cadre 2009-2013, il est proposé de se prononcer sur le versement de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour 2010 et sur sa participation financière de 16 000 € à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par CEI.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas de remarque ? C'est adopté.

M. MARTIN.- Défi Voile...

M. LE PRESIDENT.- Attendez, Marcel FELT, Valérie HINCELIN...

M. MARTIN.- Défi Voile ENSMM 2010...

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre MARTIN...

M. MARTIN.- Il faut voter une subvention de 1 800 €...

M. LE PRESIDENT.- Attends, attends, attends... (Rires)

INTERVENANT MASCULIN.- Jean-Pierre quand il est lancé...

M. MARTIN.- Eh bien moi, on me dit d'aller vite, je vais vite...

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui. Marcel FELT, Valérie HINCELIN et Jean-Pierre MARTIN ne prennent pas part au vote et la suivante, c'est Nicolas BODIN qui ne prend pas part au vote. C'est adopté. Maintenant, dans le...

Rapport n°3.7 - Défi Voile ENSMM 2010

M. MARTIN.- Défi Voile ENSMM 2010. C'est passé, c'étaient les 22...

M. LE PRESIDENT.- C'est bon ? C'est adopté.

M. MARTIN.- Du 17 au 24 avril 2010.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. MARTIN.- On doit voter 1 800 € de subvention.

M. LE PRESIDENT.- Tu as vu Nicolas ? Les anciens comme ils font ? Allez, à toi de jouer.

Commission n°04 - Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Réalisation d'un sentier forestier de découverte – Demande de subvention de la commune de Thise

M. GUILLEMET.- Top, c'est parti. Donc le rapport 4.1, c'est la réalisation d'un sentier forestier de découverte. C'est une demande de subvention de la commune de Thise. Donc elle est désireuse de mettre en valeur et de faire connaître son patrimoine forestier. Le projet de sentier, accessible aux promeneurs, et au jeune public, notamment aux enfants des écoles, proposera, au travers d'un circuit d'environ 2 kilomètres, de découvrir les 3 milieux composant cet écosystème forestier, donc le plateau, le coteau et les anciennes terres cultivées. Donc ce parcours sera ponctué de bornes interactives et ce sentier permettra de découvrir les richesses floristiques du site. Donc la subvention à la commune de Thise est de 1 500 € et le projet est estimé à 10 969 €.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Alors, bien sûr, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH et ADAM-NORMAND et EMOURGEON ne prennent pas part au vote. C'est adopté. Pas de remarque.

M. GUILLEMET.- Le rapport 4.2, c'est l'étude visant à harmoniser l'affichage publicitaire des communes situées sur les grandes pénétrantes du Grand Besançon. Donc le rapport présente l'état d'avancement de l'étude, visant à harmoniser l'affichage publicitaire des communes situées sur les grands axes pénétrants du Grand Besançon, notamment le calendrier prévisionnel de la démarche et le contenu des projets de Règlements Locaux de Publicité (les RLP). Il est en outre précisé que trois communes supplémentaires devraient rejoindre le dispositif, ce qui nécessite un avenant au marché conclu. Donc les trois communes :

- c'est Franois, car il est situé sur l'axe de la RN 73,
- c'est Chemaudin,
- et Vaux-les-Prés.

Donc rapidement, l'état d'avancement :

- en 2007, à la demande des communes concernées, le Grand Besançon a engagé une étude sur les grandes pénétrantes,
- en 2008, c'est la première phase d'étude à relever de nombreux panneaux en infraction (près de 800),
- en 2009, un travail a été proposé aux communes concernées afin de réaliser les Règlements Locaux de Publicité. Donc il y a eu deux groupes de communes. Le premier groupe, c'étaient les communes ayant des enjeux urbains, le deuxième groupe, les communes périurbaines.

Donc il nous reste à terminer les réunions d'information avec les commerçants et les entreprises par groupe de communes :

- mai-juin, c'est le comité de pilotage qui devra se mettre en place,
- et en juin, une délibération des communes devrait être prise, pour qu'un groupe de travail officiel ait lieu dès septembre, afin que l'adoption par arrêté préfectoral puisse avoir lieu en juin 2012 pour adopter les RLP au sein des PLU.

Ensuite les commerçants et les artisans auront deux ans pour se mettre en conformité.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Merci. Christophe.

M. LIME.- Simplement une petite remarque. Il y a un certain nombre de communes qui sont en train de s'interroger, de supprimer, d'interdire, la mise en lumière des panneaux publicitaires. Est-ce qu'on y a réfléchi nous ?

M. GUILLEMET.- On y a réfléchi et cela fait partie des propositions des communes d'interdire justement l'affichage lumineux des panneaux publicitaires.

M. LIME.- Ce sera dans le règlement ?

M. GUILLEMET.- Ce sera dans le règlement, s'il est adopté par le Préfet. Mais c'est la proposition que l'on fera.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y a pas d'autre remarque ? C'est adopté. Rapport suivant. Etude de préservation...

M. GUILLEMET.- Et de valorisation...

M. LE PRESIDENT.- Là il y a eu beaucoup de très, très longs débats entre les maires concernés et je remercie Nicolas et puis les services qui ont beaucoup travaillé, beaucoup de réunions de concertation qui ont eu lieu, il y avait François LOPEZ aussi et beaucoup d'autres qui ont travaillé sur ce projet.

M. GUILLEMET.- Sur l'affichage publicitaire ou sur la valorisation des collines ? Parce que les deux en fait il y a eu beaucoup de réunions de concertation.

M. LE PRESIDENT.- Pour les deux. Là je parlais plus spécialement pour les collines. Sur les deux effectivement.

M. GUILLEMET.- Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments issus de la 1^{ère} phase de l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs, engagée début 2009, qui conduisent à proposer la mise en place d'une Charte paysagère sur ce territoire.

Donc rapide rappel du contexte. Courant 2007, l'Etat affiche son intention de « classer » la vallée. En 2008, suite aux réactions des communes, le Préfet et le Président du Grand Besançon conviennent de réaliser une étude visant à déterminer les enjeux paysagers et les outils de préservation adéquats.

Donc début 2009, c'est l'étude qui est mise en place et on arrive à la fin de la première phase qui est le diagnostic. Donc sur la base des éléments compilés par le bureau d'études, les remarques formulées lors des réunions avec les élus du territoire, le Groupe de pilotage de l'étude a élaboré une lecture stratégique des enjeux du territoire et proposé une démarche opérationnelle. Et la démarche opérationnelle c'est la Charte paysagère.

Donc les enjeux identifiés, vous les avez dans le rapport, page 173 et donc la démarche opérationnelle c'est une Charte paysagère. Donc le contenu de la charte c'est deux grands enjeux :

- le premier, c'est la préservation et la gestion des paysages, donc avec par exemple :
 - reconquérir les milieux « enrichés »,
 - mettre en valeur les pelouses sèches,
 - reconquérir les terres viticoles, comme fait la commune de Besançon pour sensibiliser les habitants et les élus,
- et puis le deuxième grand enjeu, c'est la valorisation du patrimoine touristique et historique, donc en lien avec le schéma touristique :
 - la remise en état des forts,
 - du petit patrimoine,
 - et puis des circuits touristiques le long de la vallée.

Donc l'outil Charte garantit une cohérence à l'échelle de la vallée entre les différents niveaux d'intervention possibles. On peut aussi appuyer des ZPPAUP à ce type d'outil, ou dans le cadre de projets de sensibilisation aux habitants.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci Nicolas. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est adopté. Plateforme Bois – Choix d'un nouveau mode de gestion.

M. GUILLEMET.- Donc le rapport 4.4 va être présenté par le Vice-Président, Daniel HUOT.

M. HUOT.- Oui, donc la plateforme...

M. LE PRESIDENT.- Daniel...

M. HUOT.- La plateforme bois donc, elle sert à du stockage séchage de plaquettes. Ses caractéristiques c'est 6 300 m³ (mètres cubes apparents plaquettes) et 1 000 m³ de bois en long, en termes de stockage.

Son objectif, c'est de contribuer au développement de la filière bois énergie et puis d'apporter sa contribution au Plan Climat Energie Territorial, au sens de l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables et de favoriser le développement des chaufferies de petite capacité, sur le territoire du Grand Besançon.

Dans la situation actuelle, cette plateforme est gérée par ONF-énergie qui en est le gestionnaire, dont le bail se termine en juin 2010. C'est un bail précaire et qui ne peut pas être prolongé en l'état. Donc aujourd'hui ONF-énergie alimente les chaufferies bois de la Ville de Besançon (Fontaine-écu, Brossolette), fait du stock de dépannage pour la chaufferie de Planoise, mais c'est du stock, du dépannage sur des très, très courtes durées, un ou deux jours. Et puis ONF-énergie alimente également des chaufferies bois hors agglomération, en particulier à Valdahon et Ornans. Et dans le cadre du bail précaire ONF-énergie n'a pas à rendre compte de son activité avec le bail actuel.

Donc ce qu'on propose comme évolution c'est de faire en sorte que cette plateforme soit vraiment un outil au service des communes de l'agglomération, pour favoriser, bien sûr, le développement des chaufferies bois énergie. Et donc c'est de proposer une gestion de cette plateforme par un prestataire par le biais d'un marché public, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois. Donc cela veut dire qu'on arrêterait ce marché en fonction de l'utilisation par l'ensemble des communes du Grand Besançon de cette plateforme, puisque dans la première phase une partie de la plateforme, pour des problèmes de coût, serait mise à disposition du futur titulaire du marché pour minimiser les coûts.

La Ville de Besançon s'est montrée intéressée pour utiliser cette plateforme dans le cadre de cette nouvelle gestion. Donc on doit :

- se prononcer sur cette gestion de la plateforme par le biais d'un marché public,
- et puis se prononcer également sur la mise à disposition d'une partie de la plateforme pour les activités propres du futur titulaire.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Jean-Sébastien LEUBA.

M. LEUBA.- Je me satisfais de ce rapport qui va nous permettre d'assurer donc la qualité du combustible et puis l'entretien des chaufferies. Je voudrais revenir simplement sur l'objectif qui était le développement des chaufferies à petite capacité. On a les premiers bilans qui commencent à tomber, notamment, par exemple, sur la chaufferie de Fontaine-écu, où l'on a des bilans de 24 % de fonctionnement en moins. On a une dimension environnement qui est renforcée par l'épandage de cendres. On a aussi au niveau du CO₂, donc 180 tonnes, on passe à 28 tonnes. Mais moi je tiens à alerter quand même l'Agglomération par rapport aux subventions, qui ne seront pas éternelles à un moment donné, sur ce type de chaufferie et donc j'ai deux questions, notamment par rapport à la visibilité qu'on a sur les 19 projets dont on parlait en février 2009. Parce que cette plateforme bois n'aura de sens que si on a une promotion de ces chaufferies bois.

Et puis la deuxième question que j'ai aussi c'est quels moyens on va mettre en œuvre pour justement accompagner donc les communes pour aller sur ce type de chaufferie.

M. HUOT.- Donc aujourd'hui les projets sont très modestes. C'est-à-dire il y a très peu de projets qui prennent forme, en dehors de la Ville de Besançon. Donc il y a des projets à l'extérieur de Besançon. Il y a deux communes, mais qui ont leur propre approvisionnement et la localisation de ces communes par rapport à la géographie de la plateforme ne présente pas d'intérêt pour utiliser la plateforme. Les deux communes, c'est Nancray et Gennes, pour les nommer, mais donc cela veut dire qu'aujourd'hui ces deux communes ont trouvé des solutions pour elles-mêmes s'approvisionner, sans passer par l'utilisation de la plateforme.

Alors, après, il y a des projets, à travers, en particulier, le Conseil Général, qui doit développer une chaufferie bois du côté de Palente, sur le lycée de Palente. Donc la Ville de Besançon a également des projets donc de chaufferies bois. Donc aujourd'hui c'est vrai que les chaufferies bois se sont très, très peu développées sur le territoire du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Moi je suis un peu moins pessimiste que Monsieur LEUBA, parce que je pense, par exemple, que dans le secteur des Vaîtes, ce qui pour l'instant est réfléchi, c'est un mini réseau de chaleur, avec une chaufferie bois. Je crois qu'il faut aussi, il faut que les attitudes changent. La chaufferie bois pour un réseau de chaleur, pour du collectif, cela paraissait totalement irréalisable il y a, ne serait-ce qu'il y a 10 ans, peut-être même 5 ans. Aujourd'hui, maintenant c'est quelque chose qui est une réalité. Il y a même des particuliers maintenant qui se chauffent avec, non pas des plaquettes, j'ai vu cela à la Foire Exposition, des petits, du bois compressé. Donc je pense que les choses avancent. Et puis concernant les équipements publics, c'est aussi à la volonté de chaque commune. Je crois que c'est chaque commune qui doit aussi savoir si elle le fait ou si elle ne le fait pas et ensuite, qu'est-ce qu'on peut faire de plus, je ne sais pas. Oui, Monsieur LEUBA.

M. LEUBA.- Je tiens juste à dire, ce n'est pas du pessimisme. Je tiens simplement à alerter juste la Communauté d'Agglomération par rapport aux subventions. Je pense que c'est important pour ceux qui auraient des projets en cours. Il y a beaucoup de projets qui se lancent au niveau national. Et si aujourd'hui on ne se lance pas sur ce type de projet, il faut savoir que les subventions vont baisser et que, peut-être, après, ce sera moins intéressant sur ce type de chaufferie.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai pour tous les projets pilote. C'est vrai pour le solaire, par exemple, solaire, photovoltaïque, tu as raison, c'est sûr. Bien, cela dit, tout le monde est d'accord là-dessus ? Je ne vois pas d'opposition, c'est adopté. Cité des Arts et de la Culture. Frank MONNEUR, qui remplace donc au pied levé notre ami Jean-Yves PRALON. Un avenant n°1. Vas-y.

M. MONNEUR.- Oui, bien. Alors le rapport 5.I, il s'agit d'un avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture. En fait, c'est un avenant qui porte sur un montant de 303 401 € et qui correspond, en fait, à une implication plus forte de l'agence de Kengo KUMA, puisque le maître d'œuvre a été amené à effectuer des prestations complémentaires, suite à la demande du maître d'ouvrage. Notamment dans les demandes sur les points suivants :

- la certification BBC Effinergie / HQE,
- l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques.

Alors je précise tout de suite que ces prestations supplémentaires ont favorisé la réduction des coûts, avec un montant des marchés qui se situe désormais donc à hauteur de 26,3 M€ HT et nous rappelons dans le rapport que l'estimation APD était de 28 M, 20 000 € HT, et donc en fait, elles ont aussi permis aux collectivités d'être propriétaires des panneaux solaires qui procureront une recette annuelle, estimée entre 40 et 50 000 € chaque année. Voilà. Et c'est une rémunération supplémentaire qui est proposée ici, eu égard les économies qui ont été réalisées, grâce à ces demandes supplémentaires.

M. LE PRESIDENT.- Dans une période favorable, parce que je rappelle qu'à l'origine il n'y avait pas de panneaux solaires. Ensuite on a dit : « on va mettre des panneaux solaires, on les externalisera pour ne pas que cela renchérisse le coût et que l'on dépasse l'enveloppe. » Mais là, non seulement, même avec cet ajustement, on reste dans l'enveloppe et on a les panneaux solaires et ils nous appartiennent.

Donc je crois que c'est vraiment, c'est un dossier qui a été très, très bien mené et là je voudrais remercier vraiment les... bon Jean-Yves PRALON, bien sûr, déjà, et Frank et aussi les services de l'Agglo et spécialement François JOSSE qui s'est beaucoup, beaucoup défoncé pour ce dossier. Donc là...

M. BAULIEU.- Vous dites aux gens qu'ils se défoncent...

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui, ils se défoncent, oui mais ils se défonçaient pour, voilà, ce n'est pas la défonce, il s'est défoncé. Bon, François. Donc, on reste dans l'enveloppe et bien sûr, cela nécessitera la prochaine fois une légère modification des AP/CP. Voilà. Est-ce qu'il y a des remarques ? Nicolas GUILLEMET.

M. GUILLEMET.- Oui, moi je trouve, c'est un très, très beau projet. Je m'interrogeais si on pouvait flécher les recettes de ces panneaux photovoltaïques sur l'investissement à d'autres énergies renouvelables, pour que l'on continue à réinvestir dans ce système-là. Est-ce que c'est possible ? Dans notre budget interne, vu que cela retombe dans le « pot commun » et qu'on réutilise après...

M. LE PRESIDENT.- Oui, je vois ce que tu veux dire, sauf que là, quand même, les économies qu'on va faire elles vont payer, rembourser un peu. Enfin je ne sais pas, je vois ce que tu veux dire. Il faudrait regarder cela, peut-être, je ne sais pas, peut-être, pourquoi pas ? Faire un peu un emprunt énergie, comme on l'a fait, peut-être. Bien, il n'y a pas d'autre remarque ? C'est adopté. Le rapport suivant.

M. MONNEUR.- Alors, le rapport 5.2 est retiré de l'ordre du jour. Pour des raisons techniques cet avenant n'a pas pu être prêt pour ce jour. Donc nous passons directement au rapport 5.3 qui concerne l'aire d'accueil des camping-cars de Besançon. En fait il s'agit ici...

Rapport n°5.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Besançon
--

M. LE PRESIDENT.- C'est les gens du voyage aussi là ?

M. MONNEUR.- Il s'agit ici de l'aménagement progressif d'un réseau d'aires d'accueil des camping-cars sur le territoire du Grand Besançon et ce rapport déclare d'intérêt communautaire l'aire d'accueil des camping-cars de la commune de Besançon, située sur le parking du CROUS, Cité Canot, donc entre Rue d'Arènes et Quai Veil Picard. Donc nous validons également le plan de financement. C'est une aire d'accueil qui correspond à 12 places de parking pour les camping-cars avec toute la structure afférente, notamment en ce qui concerne les eaux, la vidange des eaux grises et puis le ravitaillement en eau.

Ce parking pour camping-cars est payant, 5 €/jour, l'eau est gratuite, en revanche, et l'investissement correspond à 60 000 € TTC. Les travaux auront lieu durant le mois de juin pour une ouverture tout début juillet, à priori.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

M. COURBET.- Je voudrais poser une question. Est-ce qu'on sera sûr que ce seront des camping-cars et pas forcément des gens du voyage, puisqu'ils s'accaparent tous les endroits possibles pour eux ? Le but c'est qu'on finance, certes, mais pour que ce soit bien pour les gens voulus et pas les gens du voyage qui cassent tout. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui. C'est une boutade ou c'est une vraie réflexion ? Non, vous, c'est une vraie crainte que vous avez là ?

M. COURBET.- Eh bien oui.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, ce sera bien pour les camping-cars.

M. COURBET.- (Inaudible).

M. LE PRESIDENT.- Eh bien on enverra la police municipale.

M. COURBET.- (Inaudible).

M. LE PRESIDENT.- Voilà.

M. COURBET.- Des CRS.

M. LE PRESIDENT.- Non, on ne va pas envoyer des CRS tout de suite quand même. Bien, donc cette remarque étant faite, il n'y a pas d'autre remarque. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Il y a juste deux petits rapports, me semble t-il, l'état des décisions du Président dans le cadre de ma délégation. Il n'y a pas de remarque.

Rapport n° 10.2 – Bilan des marchés notifiés en 2009

Et bilan des marchés notifiés...

M. BAULIEU.- La parole à Jean-Pierre MARTIN.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, une seconde, une demi seconde, il n'y a pas de remarque, mais je repasse volontiers la parole à Jean-Pierre MARTIN pour une petite information.

M. MARTIN.- Oui, c'est une information importante que je tiens à vous donner, puisque François FREYNET, ici présent, qui, pendant sept années, a donc œuvré avec beaucoup de compétences pour la Communauté d'Agglomération, nous a fait savoir qu'il souhaitait rejoindre sa région natale. Et donc il s'en va dans la région bordelaise pour exercer le même métier qu'à la CAGB à l'Aire urbaine, mais c'est un autre dimensionnement, paraît-il, donc il aura une belle équipe à sa charge. En tout cas je tenais à ce qu'on le remercie chaleureusement, parce que, François, est un homme très sérieux. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Cela veut dire, d'ailleurs, entre parenthèses, juste une chose, j'ai parlé tout à l'heure de l'implication de, parce que je crois qu'il faut le dire aussi quand ça se présente, de l'implication de nos services. On parle souvent des Vice-Présidents, des Directeurs généraux. Autant j'ai parlé de François JOSSE pour la Cité des Arts, autant François FREYNET c'est...

M. BAULIEU.- Robert veut dire un mot...

M. LE PRESIDENT.- D'accord. François FREYNET c'est quand même pour nous l'homme qui, pour l'instant, jusqu'à présent, suivait aussi le dossier des Marnières, justement. Et les difficiles négociations des Marnières elles ont été menées par François FREYNET, donc il part, cela nous attriste un peu parce qu'on perd quelqu'un de compétent, mais cela nous réjouit pour lui parce qu'il va avoir une grosse responsabilité. Et puis cela montre aussi que la CAGB c'est une bonne école de formation, puisque, tout ce qu'il a pu apprendre ici, il va continuer là-bas à l'utiliser du côté de Bordeaux. Robert, tu veux dire un mot.

M. STEPOURJINE.- Oui, puisque on parle de personnes compétentes qui, malheureusement, quittent la Communauté d'Agglomération, je dois annoncer que Loïc LEROY...

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai.

M. STEPOURJINE.- Est parti de la Communauté d'Agglomération. C'était lui qui était responsable donc du secteur Habitat et on va le regretter également, mais...

M. LE PRESIDENT.- Il va moins loin, lui.

M. STEPOURJINE.- Il ne va pas sur Bordeaux, il ne va pas dans une autre région...

M. LE PRESIDENT.- Il va chez Néolia...

M. STEPOURJINE.- Il est tout à côté de chez nous, il va chez Néolia et il va s'occuper des personnes âgées. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. La séance est levée.

(Applaudissements)

Séance levée à 20 h 30.